L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 JAN V.I

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.

Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI MATIN, 17 JANVIER.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine." à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Stroba & Leaumont, 77, Chartres—Habillemens d'hiver, chemises, casquettes, &c.

Par Francis Fernandez, au coin des rues Amour et Française—Grocerie et installations.

Par Placide J Spear, à 10 heures, 82, rue de Chartres, marchandises assorties.

Bulletin Européen.

Au point de vue politique comme au point de vue commercial, les journaux et correspondances d'Europe arrivés fort en retard, par l'*America* et par l'*Africa*, qui nous sont parvenus hier matin, ne fournissent aucun fait saillant qui n'ait été antérieurement signalé par le télégraphe; mais ils produisent sur quelques-uns d'entre eux, laconiquement exposés, des détails qui les éclairent et les expliquent.

En Angleterre, l'attention est toujours vivement excitée par le mouvement de la réforme dont MM. Bright et Milner Gibson sont les deux apôtres. Dans un meeting qui a été tenu à Manchester, MM. Bright et Gibson ont parlé devant plus de 6000 personnes et au milieu des plus vifs applaudissemens.

L'assemblée a voté une résolution qui approuve la conduite des deux orateurs et condamne le rejet de leurs candidatures à Manchester en 1857. Voici quelques passages du discours de M. Bright:

Quand je jette les yeux autour de moi, a-t-il dit, quand je contemple la grandeur de cette salle et l'imposante assemblée qu'elle contient, je sens en moi s'affermir mon espoir et ma confiance, et je puise une force nouvelle pour toutes les luttes que je puis avoir à soutenir dans la suite. (Bravos!) Je ne suis disposé, ni à vouloir gêner la prérogative de la couronne, ni à m'attaquer à la chambre des pairs ou à restreindre ses priviléges ou ses pouvoirs constitutionnels.—Nous savons, tout le monde le sait, nul ne le sait mieux que les pairs, qu'une chambre législative héréditaire ne saurait être une institution permanente dans un pays libre.—Nous croyons qu'une institution pareille doit, par la suite des temps, subir une profonde modification.

Quant à la chambre des communes, si vous voulez qu'elle soit élue par des individus qui soient les véritables organes des vœux du peuple, est-il quelqu'un qui puisse dire qu'il en soit ainsi, quand cinq hommes sur six qu'il rencontrera, en passant par chaque comté, n'ont pas plus de part dans l'élection d'un membre du parlement que s'ils vivaient dans l'Amérique du Nord ou dans l'Afrique du Sud.

Ce n'est pas à vous seulement que je parle du haut de cette estrade, a-t-il ajouté. Je parle à tous mes compatriotes. S'ils veulent la réforme, s'ils me jugent loyal, s'ils ont confiance en ceux avec qui je suis associé, qu'ils s'assemblent dans leurs cités, dans leurs villes, dans leurs villages, dans leurs paroisses de campagne même, où la liberté de la parole n'est point interdite, qu'ils se réunissent et qu'ils parlent, qu'ils adoptent des résolutions et qu'ils pétitionnent sur ce sujet (applaudissemens); s'ils font cela, je crois pouvoir leur promettre qu'ils ne tarderont pas à conquérir la plénitude et le libre exercice des droits politiques qui ne sont pas moins nécessaires à leurs intérêts nationaux que compatibles avec les principes de leur constitution tant vantée.

Ces citations suffiront peut-être à donner une idée du sentiment, du ton, de la couleur qui animent ce discours.

On a cherché à atténuer beaucoup l'importance du complot irlandais; quelques journaux sont même allés jusqu'à prétendre que ce complot n'était qu'une combinaison, un peu machiavélique, pour détourner l'attention publique des progrès que faisaient dans l'opinion du peuple anglais les doctrines des réformateurs. Ces deux incidents, également graves, ne détournent pas la sollicitude de l'Angleterre à l'endroit de l'Inde.

On lit à ce sujet dans un journal français, le *Moniteur de la Flotte*:

"L'Angleterre se prépare avec une persistance remarquable à entamer une nouvelle campagne dans l'Inde. Des troupes ont été envoyées de Chine, de Ceylan, de Maurice, du Cap, de Natal: toutes les colonies anglaises ont donné leurs hommes disponibles, et les arrivages d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie se succèdent sans discontinuer, à Calcutta.

"C'est dans les premiers jours de novembre que lord Clyde doit commencer les opérations, qui seront principalement dirigées sur le royaume d'Oude."

Voici quelques passages de la récente proclamation de lord Clyde; ils montrent l'énergie de ses résolutions:

"Le commandant en chef proclame au peuple d'Oude que sous les ordres du très honorable gouverneur-général il arrive pour faire exécuter la loi.

"Pour le mettre à même d'arriver à ce but sans aucune atteinte à la vie ou à la propriété, toute résistance doit cesser de la part du peuple.

"La discipline la plus sévère sera conservée dans les camps et pendant les marches; et là où il n'y aura pas résistance, les maisons et les récoltes seront épargnées, et le pillage ne sera permis ni dans les villes ni dans les villages.

"Mais partout où il y aura résistance ou même un seul coup de feu tiré sur les troupes, les habitants doivent s'attendre à subir les conséquences auxquelles ils se seront eux-mêmes exposés.

"Leurs maisons seront brûlées et leur villages pillés.

"Cette proclamation s'adresse à tous les rangs du peuple, des Talookdars aux plus pauvres Ryots.

"Le commandant en chef invite toutes les personnes bien disposées à rester dans leurs villes et dans leurs villages, où elles seront assurées de sa protection contre toute violence.

"Personne ne fait doute, ajoute le journal "que nous citons plus haut, que le sort de "la campagne, aujourd'hui commencée, ne "soit favorable aux armes britanniques; "mais suffira-t-elle pour faire poser les ar-"mes aux derniers rebelles? *That is the question*, et nous aimons mieux attendre le ré-"sultat des événements que de nous hasar-"der à le résoudre."

Le *Moniteur* français a publié le rapport du ministre des Finances, sur la situation financière du pays, à propos du budget de 1860 en préparation. Voici quels sont les principaux points qui ressortent de ce document:

Le ministre rappelle que les résultats favorables annoncés par ses précédents rapports ont été pleinement confirmés par les faits.

Le budget de 1858 prévoyait un excédant de recettes de 20 millions. Les produits actuellement réalisés dépassent de 75 millions les ressources prévues.

L'exercice de 1859 est établi avec un excédant de recettes de 8 millions. Les revenus réalisés en 1858 dépassent déjà de 22 millions les recettes prévues pour 1859.

Le budget de 1860 apportera des améliorations aux traitements des petits employés et de la magistrature. Il restituera encore 20 millions à l'amortissement et aux dotations.

Les sommes consacrées à la dotation de l'armée et la rentrée des impôts ont permis, depuis le mois de février, le remboursement de 140 millions représentés par des bons du trésor. Les fonds des caisses d'épargne s'élèvent à 293 millions, dont 197 ont été versés dans les caisses de l'Etat.

Les ressources du trésor, notamment celles que conserve la Banque de France, permettraient de rembourser 200 millions, sans recourir au crédit.

Le ministre croit nécessaire de réduire le maximum stipulé pour les dépôts dans les caisses d'épargnes, afin de faire reporter l'argent sur les fonds publics. Il exercera un projet en ce sens au Conseil d'Etat.

L'amortissement sera porté en 1860 à 60 millions; M. Magne espère l'élever en 1861 jusqu'à 80 millions. Il rappelle que depuis 1852 les revenus publics ont été augmentés de 220 millions et il énumère les améliorations financières et administratives introduites par le gouvernement dans la gestion des affaires.

Le bilan de la Banque de France, arrêté au 10 décembre, présente une augmentation de 28 millions sur le numéraire, de 11 millions 875 mille francs sur les avances faites sur dépôts d'actions et de fonds publics, de 26 millions 750 mille francs sur le compte du Trésor, et de 14 millions 500 mille francs sur les comptes des particuliers.

Le portefeuille a subi une réduction de 3 millions, les billets en circulation, de 3 millions 500 mille francs.

Voici de quelle manière le journal officiel des Etats sardes raconte les faits qui ont eu lieu à Gênes, le 10 décembre, à l'occasion de la fête d'Origine, anniversaire de l'expulsion des Autrichiens, en 1746.

Depuis quelques jours, l'autorité locale de Gênes était prévenue que l'on voulait tirer parti de l'anniversaire du 10 décembre 1746 pour provoquer des désordres. Les articles de certains journaux, dont le but évident était d'émotionner les citoyens, et les manifestes imprimés que l'on répandait à dessein dans la ville ne laissaient que confirmer ces soupçons. L'autorité décida donc de ne permettre d'autre démonstration que la cérémonie religieuse dans le sanctuaire d'Origine, qui eut lieu en effet dans l'ordre le plus parfait.

Vers cinq heures du soir, un rassemblement d'ouvriers et d'étudiants venant du [illegible] montrait l'intention de se rendre dans la Portoria, quartier qui, par ses rues étroites, par le peuple qui l'habite, et à cette heure [illegible], se prêtait aux desseins des [illegible]. Sur la place de l'Annonciade, le rassemblement fut invité à se dissoudre; [illegible] les étudiants qui en faisaient partie manifestèrent leur intention de continuer quand même leur promenade, et alors du haut fonctionnaire de la sûreté publique crut opportun de permettre à ces jeunes gens de se rendre dans la Portoria librement.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, les étudiants et les ouvriers ne tardèrent pas à se réunir de nouveau, et dans la rue Giulia ils rencontrèrent les gardes de la sûreté publique, qui leur défendirent formellement de continuer leur chemin. Ici eut lieu une mêlée, dans laquelle on doit malheureusement déplorer la mort d'un pauvre ouvrier maçon qui se trouvait dans cet endroit par hasard.

Le gouvernement du roi, après avoir pris des informations nécessaires, a jugé que la responsabilité de ces événements doit retomber tout entière sur le fonctionnaire qui n'a pas exécuté les ordres formels qu'il avait reçus, a adopté à son égard une mesure sévère, et a ordonné une enquête.

La *Gazette piémontaise* fait suivre l'exposé qui précède de la publication d'un décret royal, portant que l'intendant de la questure (police) de Gênes, est révoqué de ses fonctions.

La question de l'émigration des noirs paraît devoir être loin de se résoudre dans le sens des vœux et des démarches de l'Angleterre. On annonce au contraire, qu'un contrat a été signé entre le ministère de la marine et une maison de Marseille, pour l'engagement, à dater du 1er janvier 1863, de 20,000 Africains libres, aptes aux travaux agricoles de la Guadeloupe et de la Martinique. Des contrats semblables auraient été signés entre le prince Napoléon et d'autres maisons.

On a reçu d'Espagne la nouvelle que l'amiral Rigault de Genouilly attend 2,000 Espagnols et Tagales, pour marcher à la rencontre de l'armée annamite, qui se compose de 12,000 hommes. On ne doute pas du succès de l'expédition et de la prise de Hué, capitale de la Cochinchine.

Le grand duc de Constantin, voyageant sous le nom de amiral Romanoff, est venu passer quelques jours à Paris. Il en est reparti pour se rendre en Russie où le rappelle la maladie sérieuse de l'impératrice mère.

PROCES MONTALEMBERT.—Nous publierons demain le compte-rendu des débats qui ont eu lieu devant la Cour impériale dans l'affaire en appel de M. de Montalembert. M. Dufaure a plaidé le premier; le procureur-général, M. Chaix-d'Est-Ange, lui a répondu, et M. Berryer a répliqué. Ces débats n'ont pas eu moins d'éclat que ceux dont la police correctionnelle a été récemment le théâtre.

Procès Montalembert.

COUR D'APPEL DE PARIS.—AUDIENCE DU 21 DÉCEMBRE.

Arrêt.

"Considérant que si la loi confère aux citoyens le droit de discuter les lois et les actes du gouvernement, les lois sur la presse défendent et punissent l'attaque contre les principes fondamentaux de nos institutions politiques, contre l'autorité du chef de l'Etat, les attaques contre le respect dû aux lois et les excitations à la haine et au mépris du gouvernement;

"Considérant que dans l'article du *Correspondant* intitulé: *Un débat sur l'Inde au Parlement anglais*, publié dans la livraison du *Correspondant* du 25 octobre 1858, consacré à l'examen d'une question de politique étrangère, se trouvent plusieurs passages sur la France empreints d'amertume et d'un esprit de dénigrement dans lesquels l'auteur s'applique à déconsidérer la France, ses lois et son gouvernement; que dans ledit article se trouve des attaques contre le respect dû aux lois et à l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés, notamment aux pages 215 et 252, où notre législation est signalée "comme ne laissant la faculté de parler que par tolérance et par permission, sous la salutaire terreur d'un avertissement d'en haut, pour peu qu'on ait la témérité de contrarier les idées de l'autorité ou celles du vulgaire, et encore comme rendant impossible la discussion quotidienne entre des organes dont quelques-uns seulement auraient le droit de tout dire et seraient toujours conduits plus ou moins involontairement à attirer leurs adversaires sur un terrain où les attend le bâillon officiel";

"Attaque dont la publication dans un journal qui a été mis en vente et distribué, constitue le délit prévu et réprimé par l'article 3 de la loi du 27 juillet 1849;

"Que dans l'ensemble du même article et aux pages ci-après mentionnées, on trouve encore des excitations à la haine et au mépris du gouvernement, constitutives du délit prévu par l'article 4 du décret du 11 août 1848;

"Ce notamment aux pages suivantes: Page 205, où l'auteur déclare "que quand le "marasme le gagne et quand il étouffe sous "le poids d'une atmosphère chargée de miasmes serviles et corrupteurs, il court respirer un air plus pur et prendre un bain de vie dans la libre Angleterre";

"Page 210, où la France est signalée comme ayant répudié les libertés politiques et municipales que l'Angleterre a conservées au Canada";

"Page 241, où les Français sont comparés par insinuation "à un troupeau docilement "indolent à tondre et à mener paître sous le "silencieux ombrage d'une énervante sécurité";

"Pages 300, 261 et 268, où l'on donne à entendre que "la France subit une humiliante "tutelle et est privée du règne des droits, de "la lumière et de la liberté";

"Sur le chef d'attaque contre le suffrage universel et contre les droits et l'autorité que l'empereur tient de la Constitution;

"Considérant que la prévention n'est pas suffisamment établie;

"Considérant que les délits résultant, à la charge du comte de Montalembert, de la publication de l'article incriminé dans le numéro du *Correspondant* du 28 octobre 1858, qui a été mis en vente et distribué, ont été mal qualifiés par les premiers juges; qu'à tort le jugement dont est appel a déclaré le comte de Montalembert auteur principal des délits mis à sa charge et commis par Douniol, gérant du *Correspondant*;

"Qu'en matière de délits commis par la voie de la presse, la publication d'où dérive le dommage et sans laquelle il n'y a pas lieu à poursuites, est considérée comme constitutive du délit principal; que particulièrement à l'égard des journaux politiques cautionnés, et avant des gérants responsables, l'article 8 de la loi du 18 juillet 1828, sur les journaux, déclare les gérants des journaux spécialement responsables de toutes les publications faites dans les journaux qu'ils dirigent et personnellement, en conservant la faculté de diriger des poursuites contre les auteurs, alors qu'ils ont volontairement coopéré à la publication en fournissant les moyens de l'effectuer;

"Considérant que le comte de Montalembert reconnaît avoir composé et remis à Douniol, pour le publier, l'article objet du procès;

"Qu'ainsi il a sciemment donné à Douniol le moyen de commettre les délits résultant de la publication dudit article, et s'est rendu coupable de complicité des deux délits ci-dessus spécifiés;

"Qu'en conséquence il y a lieu de faire au comte de Montalembert application des articles 4 du décret du 11 août 1848, 3 de la loi du 27 juillet 1849, 56 et 60 du code pénal et de l'article 365 du code d'instruction criminelle;

"Considérant que l'un des délits étant écarté, il y a lieu de réduire la peine prononcée contre le comte de Montalembert;

"La cour a mis et met l'appellation au néant;

"Emendant ce dont est appel, renvoie le comte de Montalembert des fins de la plainte en ce qui concerne le chef d'attaque contre le principe du suffrage universel et les droits et l'autorité que l'empereur tient de la constitution;

"Réduit à trois mois l'emprisonnement prononcé contre le comte de Montalembert, maintient l'amende de 3,000 fr. prononcée par les premiers juges; condamne le comte de Montalembert aux frais de première instance et d'appel;

"Fixe à une année la durée de la contrainte par corps qui pourra être exercée pour le recouvrement de l'amende et des frais."

L'ARMÉE COCHINCHINOISE.—Voici, dit un journal de Paris, une curieuse description des armes et des usages militaires des Cochinchinois:

"C'est le chef militaire de l'Etat qui, en Cochinchine, fournit les armes à l'armée: elles consistent en un fusil, une baïonnette, un sabre, une longue pique, une hache et un bâton double, formé de deux bâtons égaux d'un bois très dur attachés l'un à l'autre par les bouts, au moyen d'un faisceau de cheveux inséré dans l'intérieur. C'est, dit-on, une arme fort dangereuse entre des mains habiles.

"Une autre arme très redoutable, et particulière à la Cochinchine, est la *lance à feu*. C'est une espèce de fusée qui sert le plus généralement pour mettre le feu aux navires ennemis; elle est composée d'une matière assez semblable à celle du feu grégeois. On la fait partir au moyen d'un bambou long de deux ou trois mètres, et renforcé par du rotin fendu dont on l'enveloppe. Quand on veut en faire usage, on la place au bout d'un fusil ou d'une pique d'abordage; la fusée est fixée à l'extrémité supérieure; trois ou quatre balles enflammées sont lancées successivement et régulièrement à une distance considérable, avec un bruit plus fort que celui d'un pistolet, chaque intervalle laissant le temps suffisant pour viser l'objet. Le feu ne peut s'éteindre, hormis dans la terre, et s'attache à toutes les substances avec lesquelles il a des points de contact. La fabrication de ces lances est, dit-on, un secret que les Cochinchinois ne veulent livrer à personne.

Les instruments militaires dont se servent les Cochinchinois pour exciter au combat sont des tambours semblables à ceux d'Europe, auxquels on joint des tambours de basse, des fifres, diverses espèces de hautbois, des cymbales, et deux morceaux de bois sonore qu'on frappe l'un contre l'autre. La musique qu'ils produisent n'est pas fort agréable, mais elle est bruyante et marque la mesure avec assez de précision.

Les officiers dirigent et commandent les évolutions avec de petits étendards, dont la position et la direction expriment les ordres. Mais, dans le combat, les officiers ne sont point à la tête de leurs troupes: le capitaine ne suit qu'à la suite de sa compagnie, le colonel à la suite de son régiment. Du reste, l'exercice, le campement, le placement en bataille, l'action dans le combat, [illegible] dirigés suivant les principes européens; mais il est inutile d'ajouter que le maniement des armes par les soldats, le tact dans le choix des évolutions à opérer et l'ardeur dans le combat sont loin de la compétence avec les [illegible] qualités militaires des Européens.

TEXAS.—Nous avons reçu hier des journaux du Texas jusqu'au 15 courant. Ceux de Galveston annoncent la mort de M. O. C. Hartley, rapporteur de la Cour Suprême. Il s'organise en ce moment à Indianola une compagnie pour établir un service de steamers entre la baie de Matagorda et la Nlle-Orléans. La compagnie se constituera sous ce nom: "Western Texas and New-Orleans steamship Company."

MISSISSIPPI.—La législature du Mississippi a, il y a de ce mois, l'un des [illegible] au Congrès, [illegible] en remplacement de M. Charles E. Stuart, dont le mandat expire le 4 mars prochain.

SUICIDE.—Nous lisons dans une dépêche télégraphique datée de Princetown, le 9 janvier:

"La barque *Azor*, arrivée ici de Fayal, a ramené Wm. Kennedy, le seul marin échappé au naufrage déjà connu du navire *Margaret Tyson*, allant de New-York à San Francisco.

"Kennedy déclare que le *Tyson* chavira un samedi soir, sans pouvoir préciser ni la date ni la latitude. L'épave continua à flotter jusqu'au dimanche matin et le capitaine dit alors à son équipage de songer au salut; quant à lui il était décidé à couler avec le navire. Sur six embarcations qu'il y avait à bord, trois avaient été défoncées dans le sinistre; deux autres furent brisées en les lançant; la sixième seule fut mise heureusement à l'eau, mais elle chavira presque aussitôt, avec cinq hommes qui s'y étaient jetés. Kennedy était un des cinq; grâce à une corde, il parvint à regagner le navire; puis de là, il atteignit à la nage la cabine qui s'en était détachée.—Quatre compagnons d'infortune s'y étaient d'abord réfugiés avec lui; mais tous succombèrent successivement. Ce fut seulement au bout de 17 jours que le dernier survivant fut enfin rencontré et recueilli."

DEPART DE DIPLOMATES.—M. Wm. C. PRESTON, ministre des Etats-Unis à la cour de Madrid, et M. JONATHAN GLANCY JONES, ministre américain à Vienne, étaient au nombre des passagers du steamer *Fulton*, qui a quitté le port de New-York le 8 de ce mois.

CHRONIQUE LOCALE.

MORTS SUBITES.—Les officiers Bullosa et Ross en passant dans la rue de Chartres, samedi, entre six et sept heures du matin, s'aperçurent que la porte du magasin de grains tenu par M. de Sordy était ouverte; une faible lumière brillait dans le fond. Les officiers entrèrent dans l'appartement et trouvèrent M. Sordy étendu sur un lit et rendant le dernier soupir. M. S. était atteint d'une maladie pulmonaire.

—A la même heure, l'officier McCloskey a recueilli et fait transporter dans une maison de la rue Driades une négresse qui avait des crises au coin des rues Perdido et Driades. Elle est morte peu après qu'on l'eut déposée dans une chambre. Il paraît qu'elle s'était adonnée à la boisson.

Le coroner a tenu les deux enquêtes.

ENLEVEMENT D'ESCLAVE.—Le shérif du comté de Mobile est arrivé ici, samedi, de Baton Rouge. Il conduit dans l'Alabama James Manaway que le gouverneur de ce dernier Etat a fait réclamer et qui est accusé d'avoir enlevé un esclave.

INCENDIE.—La boulangerie de M. J. L. Pellegrin, située à l'encoignure des rues Poydras et Clara, a brûlé samedi matin. La perte est d'environ mille piastres. La propriété était assurée pour quatorze cents piastres.

PROCÈS RETIRÉ.—Le procès en libelle intenté au Dr Warrington, (chirurgien du steamship *Empire City*) pour un communiqué au sujet de la Maison de Santé du Dr Armand Mercier, rue du Cirque, a été retiré.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le "card" que publie le Dr Warrington dans le journal de ce matin.

CINQUIÈME COUR.—L'affaire "A. W. Walton vs J. S. Cuculiu" (seize mille piastres de dommages) a été décidée, samedi, par le juge Eggleston, en faveur du demandeur auquel il alloue deux mille trois cents piastres.

Le demandeur déclarait qu'il avait acheté du défendeur une habitation et cinquante-huit esclaves qui lui avaient coûté $135,000; qu'il s'était aperçu plus tard que plusieurs des esclaves avaient les vices et les maladies contre lesquels l'acte de vente le garantissait.

Le défendeur répondait que la vente avait eu lieu après que les esclaves eussent été examinés fréquemment et avec soin; que si ces esclaves avaient des vices et des maladies, ils les avaient contractés après l'achat.

LES RECORDERS.—Richard Fennell que l'officier Kelly accusait devant le recorder Summers (d'après les renseignements qui lui avaient été fournis) d'avoir poignardé James Dean, dans le café de Barry, encoignure Delord et Annonciation, a été acquitté, aucune plainte ne s'étant présentée en cour.

Charles Durkee, atteint d'aliénation mentale, a été envoyé à l'Asile.

Le recorder Wiltz a envoyé Jean Duprat devant la Première Cour de District sous prévention de recel d'esclave.

John Bobr, rue des Champs-Elysées, est accusé, devant le recorder Long, d'avoir caché un enfant de couleur de trois ans.

Aucune affaire importante n'a été appelée devant le recorder Adams.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, 1ère représentation de *Les Dragons de Villars*, opéra comique en 3 actes, de M. Aimé Maillard, chanté par Mlle Bourgeois, Mme Vadé, MM Lucien Bourgeois, Beauce, Jolly et Carrier.

Cet opéra dont le succès a été considérable à Paris, est l'œuvre du compositeur à qui l'on doit déjà *Gastibelza* et *le Moulin des Tilleuls*, deux compositions qui l'ont placé très haut dans l'opinion publique. L'exécution des *Dragons de Villars* dont le poème est plein d'intérêt, est confiée à des artistes qui sauront faire valoir cette belle partition.—Nous ajouterons que les costumes, les décors, la mise en scène sont également un spectacle charmant pour les yeux. Les décors ont été peints par M. Develle; nous aimons à penser que l'administration n'aura rien négligé pour mettre la représentation de cette pièce au niveau qu'elle mérite.

ELECTRO-BIOLOGIE.—Le Dr. Hale donne ce soir une autre de ces attrayantes séances d'électro-biologie qui ont passionné la ville et attirent depuis quelque temps l'élite de la société orléanaise dans la salle des Odd-Fellows. Les expériences faites vendredi dernier par le savant professeur ont excité un vif enthousiasme dans l'auditoire. Ces expériences sont à la fois extrêmement instructives et amusantes au dernier point.

L. W. LYONS & CO.—Cette importante maison publie aujourd'hui, dans nos colonnes diverses annonces sur lesquelles nous appelons l'attention du public. L'assortiment de vêtements confectionnés, chemises, articles de toilette et de voyage, etc., que renferment les trois magasins de MM. L. W. Lyons & Co est des plus vastes et des plus variés que l'on puisse trouver dans notre ville.

MARCHANDISES À BON MARCHÉ.—On en trouve en tout temps aux deux maisons de M. Danziger, au coin des rues Royale et St-Philippe, et rue des Remparts, 125. Les marchandises reçues par la maison dont il s'agit sont invariablement de qualité supérieure. Voir aux annonces.

INSTITUT ST CHARLES.—On verra en se référant aux colonnes d'annonces, que Mme Macé vient d'ouvrir, dans son excellente institution de Greenville, près Carrollton, une classe de chant et une classe de danse. La première est sous la direction de Mme. PRETTI-BAILLE, dont on connaît le remarquable talent, et la seconde est confiée à Mme ANGELINA dont le succès et la vogue, comme professeur de danse, attestent suffisamment le réel mérite.

AMBROTYPE.—Un des artistes qui ont porté le plus loin la perfection de l'ambrotype, dans son application aux portraits, est sans contredit M. Frobus, dont l'atelier bien connu est situé rue de la Douane, No 27, près la rue de Chartres. Tous ceux qui se sont adressés à lui n'ont eu qu'à se louer de sa complaisance et du soin consciencieux qu'il met à les satisfaire. Il multiplie les épreuves jusqu'à ce que l'image qu'il obtient le satisfasse pleinement sous le double rapport de la ressemblance et de l'expression. Pour les portraits de personnes mortes, M. Frobus est probablement sans rivaux à la Nouvelle-Orléans. Il s'applique d'ailleurs à justifier de plus en plus la vogue dont il est l'objet, et à mériter le patronage éclairé du public.

FEUILLETON.

LE MENAGE LAMBERT.

III.

Lambert, en voyant sa femme renversée à ses pieds, en entendant sortir du fond de son cœur cette supplication suprême, sentit un frisson glacial courir dans ses veines. Son regard s'anima; une sévérité sombre couvrit son visage d'un masque de plomb, et, se baissant pour relever Antoinette, il lui dit:

—Tu vas bientôt mourir.... et, pourquoi donc? N'es-tu pas plus jeune que moi? n'as-tu pas un corps plus robuste que le mien? Mourir.... explique-toi.

—Ah! je suis.... mère!

—Mais ton fils ne t'est pas ravi pour toujours; ta pensée le suivra dans ses voyages, et Dieu, je l'espère, le ramènera plus digne de ta tendresse.

—Antoine matelot?...... abandonné, malheureux, errant dans la misère! Non, non, cela ne se peut pas; Dieu que tu invoques, Dieu le défend.

—Pourquoi cela?

—Parce que la vie de cet enfant ne t'appartient pas! Tu n'as pas le droit d'en disposer.

Lambert sourit de nouveau, mais, cette fois, avec mélancolie.

—Pauvre femme!

—Ecoute-moi, Lambert, interrompit Antoinette avec feu; écoute-moi sans m'interrompre; seulement, si ce que je vais te raconter t'indigne et te révolte au point de ne pouvoir plus m'entendre, écrase-moi sous tes pieds, là, toi même, à cette place; .... ce sera bien fait, je ne pousserai pas un cri.... non, je te bénirai de mes deux mains!

Le front de Louis Lambert se couvrit d'une pâleur livide.

—Quoi, enfin, parle donc! dit-il avec effort et à voix basse.

—Tu sais que les premières années de notre mariage furent stériles. Je désirais devenir mère; je demandais à Dieu, comme une faveur suprême, qu'il daignât bénir mes entrailles en me donnant un fils ou une fille. Mes prières furent exaucées. Tu étais absent de l'ivresse de ma joie. Il m'avait fait paraître tant cette joie fut vive et douce tout à la fois. Mon fils, dès le premier cri qu'il poussa dans le monde et la trouva bien d'amertume, hélas! Mon fils fut mis à mon sein, je l'aimai avec adoration.... que pourrais-je dire de plus fort?.... Je l'aimai comme je ne t'avais jamais aimé toi-même, et cependant, tu m'étais bien cher.

Lambert demeura muet, le regard interrogateur.

—Mon grand bonheur était de rêver toujours à l'avenir de cet enfant. J'aurais voulu qu'il fut riche, noble, prince!.... quelle aspiration folle me faisait ainsi oublier, et je me voyais toute chagrine en revenant à la réalité, en reconnaissant qu'Antoine ne serait jamais que le fils d'une pauvre paysanne et le fils d'un pauvre soldat.....

—C'était mal de te fourrer en tête ces niaiseries-là, et, quoique tu aies bien fait d'agir au rebours de ta vanité, le ciel t'a punie dans ton enfant.... Mais moi, mon Dieu, j'étais innocent, s'écria Lambert avec angoisse; pourquoi donc m'avez-vous châtié?

—Ecoute-moi jusqu'au bout, poursuivit Antoinette; j'ai déjà trop de peine à me reconnaître dans mon passé...... Laisse-moi parler....

—J'écoute.

—Le jour même de mes couches, Mme la comtesse donna un fils au colonel de Lamothe.... Je fus jalouse pour.... pour Antoine, de l'avenir qui souriait à ce nouveau-né. Je me demandai pourquoi cet enfant, venu au monde à peu près à la même heure qu'Antoine, aurait, un jour, une grosse fortune, une belle éducation, un titre, des honneurs, une vie comblée de douceurs et de bénédictions, tandis que mon fils, à moi, végéterait dans une cabane ou dans la médiocrité.....

—Mais c'était odieux, cela! s'écria l'honnête Lambert; c'était épouvantable, et je ne m'étonne déjà plus de l'abandon du ciel.

—C'était odieux, je le sais; mais ce qui.. ce qui est plus odieux encore, c'est que je me suis, en quelque sorte, réjouie de la mort de la comtesse.

—Ah! tu es maudite! murmura Louis Lambert; et il repoussa, avec force, les mains jointes d'Antoinette.

—Maudite, oui, car je n'ai pas tardé à devenir criminelle.... Par pitié, ne m'interromps pas ou je me tairai, et ne porterai que devant Dieu le poids de mes remords.

—Achève! fit Lambert en se croisant les bras.

—Je voulus combattre cette joie détestable, mais le démon s'était rendu maître de moi, et il me faisait prévoir que le fils du comte de Lamothe me serait confié.

—Eh bien?

—Eh bien! une horrible pensée traversa mon cerveau, je luttai contre elle.... je la chassai...... elle revint; elle m'assiégea le jour, la nuit, à toute heure; elle me vainquit, me terrassa. J'étais misérable!

—Mais achève donc! s'écria Lambert, dont les traits bouleversés avaient pris une expression de sauvage rudesse.

—Ah! fit Antoinette d'une voix défaillante, ne me regarde pas ainsi, tu me fais frissonner.... J'ai peur.... ton front se couvre de sang.... frappe avec ta main, tue-moi avec ce couteau, mais pas avec tes yeux....

Et la malheureuse femme s'efforçait, en parlant, de couvrir de l'une de ses mains la cicatrice ensanglantée qui partageait le front du soldat.

—Allons donc! dit Lambert joignant un geste rude et terrible à la parole, tu vois bien que j'attends.

—J'avais hâte de te voir repartir pour l'armée; c'est pourquoi, s'il t'en souvient, je ne résistai pas trop à ton désir de rejoindre au plus tôt ton colonel.

—Après?

—Quoi! tu ne comprends pas? Faut-il donc que je te dise tout, sans être aidée, mon Dieu!

—Parle, mais parle donc.

—Je souhaitais ton départ, parce que ta présence me gênait, parce que je voulais... je.... voulais...... mettre dans le berceau doré du fils de la comtesse, le fils d'Antoinette Lambert.

—Misérable! s'écria Lambert en se levant avec épouvante et plongeant ses regards enflammés jusque dans l'âme d'Antoinette roulée à ses pieds haletante et sans voix, misérable!

Mais non, non! tu n'as pas fait cela, n'est-ce pas? tu n'as pas commis ce crime! Au moment de te déshonorer devant Dieu, tu as pensé à ce pauvre soldat, qui pour toi, pour son enfant, bravait la mort en son pays; tu en as eu l'idée, possible, pardienne! Nous sommes tous portés au mal, plus ou moins; nous avons, tous, des momens de faiblesse et de folie, mais le vrai honneur nous sauve. Moi, qui te parle, vois-tu, je sais pas si j'ai eu de ces momens-là; je crois qu'il m'a pris, par ci par-là, quelques vilaines fantaisies; mais, ça n'a pas duré. Tiens, je ne sais plus ce que je dis. Non, sacrebleu! je n'ai jamais eu envie de faire une lâcheté quelconque. Voyons, Toinette, tu n'as pas fait cela?

—Je l'ai fait!.... Antoine n'est pas ton fils, c'est Henri de Lamothe qui est Antoine Lambert.

Le coup était trop rude pour cet homme si brave, pour ce lion de bataille: il s'affaissa sur lui-même comme une statue qu'on aurait abattue sur sa base, et il tomba, de toute sa hauteur, sur une chaise qui faillit se briser sous son poids.

Antoinette, le croyant évanoui, voulut le ranimer en mouillant son front avec quelques gouttes d'eau fraîche; il repoussa, sans haine, la main qui tentait de le secourir, et détourna les yeux avec une sorte d'horreur.

—Tu le vois, dit Antoinette, brisée par l'aveu terrible qu'elle venait de faire, je suis maudite, et je ne tarderai pas à paraître devant un juge qui sera plus inexorable que toi. Les jours qui me restent seront des jours de larmes et d'expiation. Je suis prête à l'obéir et à rendre au comte son fils.

—Rendre au comte son fils! interrompit Lambert avec une dignité antique:—Rendre au comte son fils! dire à mon général, à mon bienfaiteur, à l'homme qui fut mon père et mon bienfaiteur, lui dire: J'ai voulu voler votre enfant, et aujourd'hui que cet enfant est devenu un mauvais sujet, un homme vicieux, un homme à craindre, je vous le rends pour reprendre mon bon, pour vous arracher l'ivre que vous adorez, que vous bénissez parce que vous êtes fier à sent de justes titres! Je vous enlèverai une illusion qui vous fait la vie si riche et si belle, pour jeter dans vos bras un.... jamais! jamais! Oh! honte et douleur! Mon Dieu, mon Dieu! tuez-moi donc d'un coup de foudre.....

La porte de la chambre s'ouvrit lentement, et le comte de Lamothe se présenta sur le seuil, Lambert fit un effort violent pour se relever, puis il essaya de se raffermir sur ses jambes vacillantes; Antoinette offrit son fauteuil au général.

—Merci, ma chère amie, dit le comte, merci.... Eh bien! camarade, as-tu attaqué les avant-postes? as-tu tâté le cœur de cette bonne maman?

Lambert fit, de la tête et de la main, un signe affirmatif.

—Tu as tout dit?

—Tout.

—Et tu as bien fait; il ne faut pas s'endormir sur les grandes déterminations. Après tout, ma chère Toinette, c'est une correction que nous voulons administrer à notre ami Antoine; vous connaissez le proverbe: "mauvaise tête et bon cœur;" la leçon portera ses fruits. Vous devez bien penser que je ne vais pas laisser mon filleul pourrir à bord de quelque frégate. Un an de voyage et de vache enragée, je n'en veux pas plus pour qu'il nous revienne doux comme un agneau et rangé comme une demoiselle; mais je m'aperçois que je prêche une convertie, et vous me semblez beaucoup plus brave que mon pauvre vieux Lambert.... Dam! nous autres troupiers, nous n'avons de courage que ce qu'il en faut pour nous faire tuer, et ce courage-là ne répond pas à tout, dans ce monde.... Allons, que diable! mon ami, vas-tu tomber en syncope comme une recrue!.... Je te préviens que ma lettre est partie depuis une heure, et qu'elle est, par conséquent, sur la route de Toulon, où elle sera bien reçue...... J'ai recommandé Antoine, et de bonne encre, tu peux le croire.

—Merci, mon général, répondit Lambert, qui avait, pendant que le comte parlait, saisi sa croix sous son gilet;—vous êtes bien bon, je le sais....

—La belle histoire!......

—Merci. Mais, voyez-vous, j'ai changé d'idées, j'ai changé d'avis......

—Changé d'avis!

—Oui, j'ai décidé qu'Antoine ne s'embarquerait pas.

—Ah! coquin, je t'y prends! s'écria le comte en riant. Allons, allons: les pères sont tous comme les ivrognes qui promettent de ne plus boire, et se grisent à la prochaine occasion; nous promettons de châtier nos enfans, et nous les caressons. Ah! Catogan, nous sommes faibles!

—Oui, général, dit Lambert d'une voix pleine d'amertume, je suis faible, bien faible, si faible que j'en suis lâche. Et, tenez, je me rends justice, je ne suis plus digne de porter cela.

A ces mots, Lambert jeta sa croix sur le carreau et l'écrasa d'un coup de talon furieux.

—C'est abominable, ce que tu as fait là, dit le général ému et sévère, je te préviens qu'il me faudra huit grands jours pour l'oublier, et je te défends de m'adresser la parole pendant ces huit jours.... Bonsoir....

Louis Lambert laissa tomber sa tête sur sa poitrine et garda un morne silence.

Une voix fraîche et douce appela du dehors le comte de Lamothe.

—C'est Marianne qui va me consoler de ton ingratitude, dit le général, je vais la trouver.

—Ingratitude! murmura Lambert devenu, depuis un moment, pâle comme un mort.

—Oui, ingratitude, reprit le comte. Tu as [illegible] ton Empereur, aujourd'hui cinq mai, jour anniversaire de sa mort.... Tu es un ingrat!

Le général sortit de la chambre d'un pas pressé; Louis Lambert le suivit d'un regard effaré; puis, cachant ses yeux dans ses mains, il jeta un soupir étouffé par un sanglot.

Antoinette s'agenouilla aux pieds du noble vieillard.

IV.

Après un assez long silence pendant lequel Antoinette étudia, avec inquiétude, le calme menaçant de son mari, Louis Lambert se leva brusquement, et secoua tout son corps comme un sanglier blessé secoue ses soies ensanglantées.

—Que fais-tu? demanda Antoinette, qui craignait un accès de démence.

—Vous le voyez, répondit l'honnête homme avec froideur, j'essaie de me débarrasser de toutes ces épines que vous avez plantées dans mon cœur...... Vains efforts! Il faut que je vive et que je meure avec tout ça.... vous m'avez mis aux galères, madame Lambert, et tant que marcheront mes jambes, elles traîneront ce lourd boulet d'infamie!... Ah! tenez, allez vous-en un peu, laissez-moi seul......

L'exaltation du vieux soldat allait croissant; à mesure qu'il parlait, il sentait le feu lui monter au visage, et il comprenait qu'une fatale ivresse s'emparait de ses esprits. C'était la première fois de sa vie qu'il appelait sa femme *Madame Lambert*, et ce titre, étrange dans sa bouche, avait terrifié celle à qui il s'adressait.

—Louis, j'aime mieux recevoir la mort de ta main, et tout de suite, que de t'entendre me parler ainsi, dit Antoinette en joignant les mains.

—La mort, répéta Lambert, la mort!

Et il attacha pendant quelques instans son regard vague sur ses armes tapissant le mur du salon.

—Tu me tuerais que juste en me frappant, c'est ton droit, et je t'ai toujours regardé comme mon maître. Ah! je devine bien que je ne suis plus rien pour toi; ainsi venge ton honneur.

—Non, je ne te tuerai pas! s'écria Lambert, répondant à sa propre pensée, qu'à ce foudre, car, au fait, ça n'amènerait rien, ça ne changerait rien au contraire.

—[illegible]

—Où es-tu donc là? Eh bien! écoute. Voici ce que j'ai résolu: Le général ne doit jamais rien savoir de ton odieuse mensonge; ce serait le tuer que de lui tout dire! [illegible] je ne veux pas qu'il [illegible] perdu [illegible] que je le veux pas qu'il [illegible] à la fatale vérité. Elle le tuerait. Quant à toi, qui as menti lâchement, il y a dix-huit ans, je te condamne à mentir toujours. Le mensonge fait ton crime, j'entends en faire ton supplice. A partir d'aujourd'hui, Henri de Lamothe, ton fils véritable, sera pour toi tout-à-fait un étranger, tu ne le tutoieras plus, tu ne l'embrasseras plus. Tu le salueras respectueusement, froidement. La nourrice d'un vicomte, quand ce vicomte a dix-huit ans, n'est plus qu'une servante qui doit rentrer dans son humilité première. Je te permets, en revanche, de te montrer bonne mère, mère faible, mais tendre, pour l'aimable garçon qui, par ta grâce, s'appelle Antoine Lambert. Choie ses vices, câline ses mauvais penchans, à toi permis, et, entre nous, tu lui dois bien ça.

—Louis, tu es cruel.... C'est affreux ce que tu exiges.

—Ce n'est donc pas cruel, ce n'est donc pas affreux ce que tu me fais souffrir, toi? Est-ce qu'en te condamnant, je ne me condamne pas? Est-ce que l'honnête Lambert ne va pas mentir tout comme sa femme? Est-ce que j'oserai jamais embrasser mon fils et ne serai-je pas, à tout instant, obligé de respecter, au lieu de fustiger, l'insolent à qui tu as donné mon nom? Mais assez là-dessus. Achevons. S'il t'arrivait, *Madame Lambert*, de manquer à nos conventions de ce jour, je fais serment, moi.... Suffit, je m'entends, murmura le vieillard.

Et faut pas croire, reprit Lambert avec calme, que, pour avoir faussé ma parole donnée au général ce matin, que pour m'être dédit de l'engagement de faire partir M. Antoine, faut pas croire, entends-tu bien? que je suis un homme sans foi!.... Oublie tes dernières promesses, et tu verras quelque chose de terrible, *Madame Lambert*, quelque chose de plus effrayant que si la terre s'ouvrait sous tes pieds, que si le ciel crevait sur ta tête....

—Oh! mon Dieu!

—C'est dit,.... et maintenant taisons-nous.

Un coup discret fut frappé, dans ce même moment, à la porte de la chambre où se passait cette scène désolante; et, accompagnant la main qui avait frappé, une voix fraîche de jeune fille dit avec douceur:

—Peut-on entrer, Madame Lambert? c'est moi Marianne, et j'ai bien envie de vous voir...

—J'ai tremblé! murmura Lambert en réprimant un tressaillement:—oui, j'ai tremblé, car j'ai cru un instant que c'était M. Antoine.... Mais certainement, Mam'zelle Marianne, certainement que vous pouvez entrer, ajouta le vétéran s'efforçant de donner à sa voix une teinte d'enjouement...... allez...... Vas donc ouvrir, Toinette, mais vas donc.

Marianne entrait dans la chambre pendant que Lambert, qui s'exerçait, presque sans le savoir, à jouer le rôle qu'il s'était assigné, terminait cette phrase embarrassée.

—Bonjour, mon bon Monsieur Lambert, bonjour, ma bonne Antoinette, dit la jeune fille, dont le frais sourire rayonna comme un sillon de lumière entre ces deux vieillards plongés dans les ténèbres du désespoir. Eh mais! vous avez l'air tout tristes, quand je croyais vous trouver en gaîté.

—Oh! nous ne sommes pas tristes, mam'zelle Marianne, répondit Lambert; nous avons bien comme ça un grain de contrariété, mais ça ne sera rien, faut le croire. N'est-ce pas qu'il est fort vilain de se désoler, de se croire perdus, parce que tout ne nous arrive pas à notre convenance dans ce monde, n'est-ce pas?

—Mais sans doute, mais certainement, faut-il jamais accuser la Providence? n'est-elle pas la sagesse de Dieu?

—A la bonne heure! ça fait du bien de vous entendre parler du bon Dieu, car ce sont des nouvelles du paradis que vous apportez quand vous en parlez, vous, un si bon petit ange!

—Ah! c'est donc un vrai chagrin que vous avez, papa Lambert, puisque vous faites de si jolis compliments?

—C'est que voyez-vous? ça me soulage d'avoir des complimens à faire à quelqu'un.... Il y a plus d'une heure que je dis des injures aux gens.

—Fi donc! à votre femme, peut-être.

—Tout juste, à Toinette! figurez-vous qu'elle me fait la guerre parce que notre fils Antoine....

—N'allez pas plus loin, interrompit la jeune fille, je devine ce qui s'est passé entre vous, et je suis venue exprès pour vous tenir un peu compagnie. M. Antoine est arrivé de Paris à l'improviste et sans votre consentement: vous l'avez beaucoup grondé, puis Mme Lambert s'est fâchée, parce que vous étiez trop sévère, trop rigoureux....

—Mais non, non, Mam'zelle Marianne, c'est tout le contraire, j'ai grondé Antoine, c'est vrai, mais ma femme qui n'a pas trop le courage de dire en face à son fils ses vérités, se désespère en cachette, prétend qu'Antoine fera le chagrin de ses vieux jours, le chagrin et le tourment; qu'il ne se corrigera jamais, qu'il ira de pire en pire.

—C'est affreux cela! s'écria Marianne, pendant que Lambert passait sa main sur son front trempé de sueur froide; c'est bien mal d'avoir de pareilles idées et de faire tant de peine à votre bon mari, Madame Lambert.—M. Antoine a la tête vive; il n'a fait qu'une escapade, une fredaine d'écolier.... Mon père m'a raconté toute l'histoire qu'il tenait du général, et pour vous convaincre d'injustice, je n'aurai, sans doute, qu'à vous montrer cette lettre.

[*A continuer.*] A. DE GONDRECOURT.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le "Nouveau remède contre le Frisson" annoncé dans une autre colonne. Il vient d'une source qui mérite la confiance publique, et nous savons d'une manière certaine qu'il a répondu pleinement à l'attente publique. Les habitants de Vincent ne sauraient manquer d'en apprécier la grande importance: ils avaient besoin d'un remède infaillible pour la fièvre en frisson que l'on ne combattait jusqu'à présent qu'au moyen de la quinine et des autres minéraux. Le nouveau remède remplit une lacune et soulagera bien de souffrances.—REPUBLICAN, Warsaw, Ind.

LIVER INVIGORATOR DU DR. SANFORD.—Ce médicament, préparé par le Dr Sanford, de New York, se compose exclusivement de gommes. C'est, assure-t-on, un des meilleurs remèdes pour les maladies du foie. Nous référons le lecteur à l'annonce qui renferment nos annonces.

Au public.

Aux éditeurs du TRUE DELTA,

Messieurs—Je me plais à déclarer que dans le "card" publié dans votre journal du 17 de mois dernier, relativement au suicide de M. Van Horse, lequel a eu lieu à l'Hôpital de la rue du Cirque, je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer la réputation de l'institution ou les Messieurs qui en sont propriétaires.

L'air de mystère dont les journaux de la ville avaient cru devoir entourer cette affaire, rendait convenable à mon avis la déclaration ci-dessus mentionnée, parce que j'étais un quelque sorte responsable de l'infortuné défunt qui venait d'arriver de New York sous ma garde.

Je regrette sincèrement que mon communiqué ait été mal interprété.

Votre obéissant serviteur,
R. W. WARRINGTON,
Chirurgien du steamship Empire City.
Nlle Orléans, 15 janvier 1859. 17janv—1

Décédé hier, à 6 heures du soir, à l'âge de deux ans, PIERRE ALEXANDRE, fils de Charles Lafitte et de dame Mathilde Ramos. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures précises de l'après midi. Le convoi partira de chez son père, rue St-Claude, entre Ste-Anne et Dumaine.

L'AMER DU Dr HOSTETTER est apprécié de plus en plus par ceux qui le connaissent comme tonique ou pour la dyspepsie et les affections provenant d'un mauvais estomac. Il est préparé avec soin et comme les ingrédiens qui le composent sont des végétaux, on ne saurait avoir les mêmes objections que contre les remèdes de ce genre. Les personnes qui souffrent de l'estomac peuvent l'employer en toute confiance. L'effet en est incomparable et le goût agréable. Les malades qui y ont recours en font les plus grands éloges.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands, par HOSTETTER & SMITH, Fabricants et propriétaires, No 58, Water et 58 Front Street, et par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 17jan—

Consignez les événements.

Le privilége de la presse est de consigner les événements qui surgissent dans le monde pour le bien de l'humanité, si elle ne le fait pas, elle faillit à ses devoirs. Nous devançons toujours le temps et qu'il s'agisse ou non d'un médicament, nous en faisons invariablement l'essai avant de le recommander au public. Nous parlerons à ce sujet du FLUIDE PROPHYLACTIQUE DE DARBY.

Nous déclarons sans hésiter que ce merveilleux désinfectant a été d'un plus grand secours dans le monde qu'aucune autre préparation. En NE PARLANT QUE... nous avons échappé à la fièvre jaune quoique nous ne soyons pas acclimatés. Ajoutons que il fait disparaître comme par la magie les meurtrissures, les plaies, les brûlures, les piqûres, &c. En un mot, il est impossible de parler plus dignement du fluide de Darby.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Agence générale, 17janv—17,19,21 Nos 21 et 151, rue de Chartres

Amer de Hollande, de Boerhave.

On a inventé et vendu des centaines de stimulants qu'on a fait passer pour spécifiques pour les diverses maladies auxquelles la constitution délicate des femmes est sujette. Il est résulté de l'usage de ces préparations, une activité momentanée du système nerveux et des fausses vigueurs des muscles, mais le soulagement a été suivi d'un accablement encore plus grand et les malades qui ont voulu se fortifier à l'aide de ces médicaments ont fini par perdre le peu de vitalité qui leur restait. En prenant l'AMER DE HOLLANDE, de BOERHAVE, remède purement végétal, composé d'après les principes du professeur Boerhave CHAQUE NERF et CHAQUE MUSCLE acquiert de la force, l'appétit, le sommeil et enfin la santé reviennent.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres 17janv—17,19,21 janv

Notre nomination a été confirmée.

Ces dépêches télégraphiques sont maintenant à la mode; elles sont bonnes pour les uns et mauvaises pour les autres. [illegible] une boîte de PULMONIC WAFERS DE BRYAN, vous payez 25 cents. Ces Wafers guérissent du rhume, de l'enrouement, du mal de gorge, du croup, etc., en quelques heures. A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Agence générale, 17janv—19,21 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Gelée d'huile de Foie de Morue de Gemare, approuvée par l'Académie de Médecine de New-York et [illegible] quatre-vingt-cinq pour cent d'huile pure. Préparation délicieuse qui a toutes les propriétés de l'huile sans en avoir le mauvais goût. PENFOLD, CLAY & Co, agents pour la vente en gros, No 4, Fletcher street, New-York. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Agence générale, 17jan—19,21 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Quand est le [illegible] [illegible] 17janv—[illegible] rue de Chartres.

Demande de Domestique.

On demande une domestique [illegible] servir une dame [illegible] allemande. [illegible] rue [illegible]. 17, bureau de [illegible]. 17janv—1f

Une nouvelle machine à coudre, supérieure à toutes les autres, a été inventée; la Compagnie de machines à coudre de GROVER & BAKER est maintenant prête à la présenter au public. Des juges compétents ont déclaré, après l'avoir examinée, qu'elle surpasse tout ce qui a été fait jusqu'ici. Rien n'est plus simple; un enfant de huit ans peut facilement la faire fonctionner. Elle coud plus vite que les autres machines et les supplantera bien certainement. Il est plus aisé de la tenir en bon état: il est inutile d'avoir, afin de pouvoir la faire fonctionner, plusieurs pages d'instructions écrites, comme pour la machine de Wheeler & Wilson. Elle n'a pas de coussinet en cuir, comme celle de Wheeler & Wilson. Il ne lui faut pas pour le fil une bobine compliquée, comme pour les machines de Sicat et Wheeler & Wilson; le fil est déroulé de la bobine tel qu'il vient du magasin. La réputation des machines que faisaient autrefois Grover & Baker est universelle. Des centaines des premières familles de la Nouvelle-Orléans et du Sud reconnaissent la supériorité de la machine de Grover & Baker.

Afin de les mettre à la portée de toutes les familles, les fabricants ont fait une machine parfaite qui ne coûte que cinquante piastres.

Les principales sont à vendre au dépôt du Sud, No 11 rue du Camp, où les acheteurs obtiendront tous les renseignements nécessaires.

15 jan—11j—1m

Poudre et Pilules Magnétiques DE LYON.

Pour la destruction de tous les insectes de jardins, des fourmis, des punaises, des ravets, des puces, des mites, des rats, des souris, etc.

Quel plus grand importunité, quand on est à l'aise, qu'un rat rongeur, des punaises et des puces.

On peut chasser cette peste des jardins et des maisons. On doit cette invention à M. E. LYON, chimiste français, en Asie. Tous les gouvernements et tous les colléges l'ont adoptée. Ceux qui se sont servis de cette poudre et de ses pilules donneront les renseignements nécessaires. IL N'ENTRE PAS DE POISON dans ces compositions qui ne peuvent faire aucun mal à l'homme et aux animaux domestiques. Un grand nombre d'imitations inutiles sont annoncées. Il faut que le nom de E. Lyon soit visible. Rappelez-vous que la poudre de Lyon tue les insectes et que ces pilules tuent les rats et les souris.

Flacons d'échantillon, 25 cts, grosseurs régulières, 50 cts et $1.

BARNES & PARK, à New-York.
12janv—1m, 1re p.—v & c

Les personnes âgées

Qui sentent la main du Temps peser lourdement sur elles et souffrent des maladies que l'âge amène, trouveront dans l'AMER ALLEMAND DE HOOFLAND un Elixir qui renouvellera leur sang, leur rendra en partie l'énergie de la jeunesse et leur communiquera de la force et de la santé pour le reste de leurs jours.

Demandez l'AMER ALLEMAND DE HOOFLAND, préparé par le Dr C. M. Jackson, No 418 Arch street, Philadelphie. Vous le trouverez chez tous les marchands et pharmaciens des Etats-Unis, du Canada, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud. Prix, 75 cents la bouteille.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.
1erjanv—v. et camp—en mois 2f p. s.

FORTES EXPEDITIONS.—Il est étonnant de voir la grande quantité de LIQUEUR FORTIFIANTE DE McLEAN qu'on expédie journellement pour différentes parties du pays. Ce remède est connu depuis trois mois à peine, mais à en juger par la rapidité avec laquelle on le vend, l'Ouest tout entier a appris à le connaître et à l'apprécier.

Les pharmaciens, les marchands de marchandises sèches et de comestibles ne doivent pas négliger d'acheter cette liqueur. C'est à elle qu'il faut avoir recours pour les personnes faibles.—(St Louis Democrat.) 12janv—2s, 2pa.vhc

NOUVELLE RÉDUCTION
—DANS LES—
Robes de soie riches,
ROBES ÉLÉGANTES DE PARIS,
Etoffes de choix pour robes,
MANTEAUX,
Châles, modes, &c.

Des avantages encore plus grands sont maintenant offerts aux acheteurs, attendu que le reste du stock d'été doit être vendu pour faire place aux marchandises de printemps. JOHN TODD,
17jan—6 Nos 12 et 14, rue de Chartres

Dentelles riches et broderies.

JOHN TODD,
Nos 12 et 14, rue de Chartres,
Vient de faire l'ouverture d'un joli assortiment de DENTELLES RICHES, en
Point d'Alençon,
APPLICATION,
VALENCIENNES,
MOUCHOIRS brodés et brodés de DENTELLES, &c.
Points en dentelle noire, châles et mantilles,
BONNETS VALENCIENNES ET BERTHES,
Cols brodés, manchettes, parures, mouchoirs, etc.

Le tout est offert bien au dessous du prix d'importation. JOHN TODD,
17jan—6 Nos 12 et 14, rue de Chartres

Magasin de Vêtements du Sud,
26, 28 et 30 rue St Charles.
Coin Commune.

VÊTEMENS
Et Articles de Toilette
EN GROS ET EN DETAIL.

Nouveaux Magasins!
NOUVELLES MARCHANDISES.
BAS PRIX.

Modes de Paris, de Londres et de New-York.

L. W. LYONS & Co.

Viennent de recevoir, par les derniers steamers, un des plus vastes et des plus magnifiques assortiments de

Vêtemens d'automne et d'hiver

Qui aient jamais été expédiés au Sud.

Ces vêtements, comme coupe, étoffes, confection et bon marché, sont sans égaux.

Nos marchandises sont divisées en trois départements, mais peuvent être embrassées d'un regard général.

Magasin No 26, rue St Charles, pour
Vêtemens d'Enfans.
Magasin No 28, rue St Charles, pour
Vêtemens d'hommes.
Magasin No 30, rue St Charles, pour
Articles de toilette et chemises.

L. W. LYONS & Co.
Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
17 jan—1f Coin Commune.

MALLES,
Sacs de Voyage, Valises, Parasols
ET
Vêtemens Imperméables

Du meilleur genre et d'excellente qualité, faits sur commande et garantis.

L. W. LYONS & Co,
Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
17 jan—1f Coin Commune

Chemises! Chemises!! Chemises!!!

Reçu par les derniers steamers, un grand assortiment de

CHEMISES A LA DERNIÈRE MODE,

De toutes les qualités et grandeurs, blanches et en couleur, faites expressément pour le COMMERCE DE VILLE DE LA NLLE. ORLEANS, Bonnes pour Hommes, Adultes, Jeunes Garçons et Enfans. L. W. LYONS & Co,
Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
17 jan—1f Coin Commune.

Bazar de Vêtemens d'Enfans,
26..........Rue St Charles..........26
ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Ce magasin est exclusivement affecté aux **Vêtemens, Chemises et Articles de Toilette, pour Adultes et Enfans.**

En gros et en détail.

Nous venons d'ouvrir un grand assortiment de **VETEMENS DE VILLE ET D'ECOLE**

Comprenant tous les genres et toutes les qualités. Le tout sera vendu
À DES PRIX TRES MODERES.

Les vendeurs parlent le français, l'espagnol et l'anglais. L. W. LYONS & Co,
26, 28 et 30 rue St Charles,
17 jan—1f Coin Commune.

FROBUS.
AMBROTYPE.
No 27, rue de la Douane, près Chartres.

FROBUS a tous disposés, dans ses ateliers bien connus et de plus en plus populaires,
POUR FOURNIR A SES CLIENTS ET AU PUBLIC
D'EXCELLENS PORTRAITS.

Il se recommande donc à ceux qui désireraient "s'assurer un moyen [illegible] [illegible]."

[illegible]

[illegible]

Dans cette partie de son art, il est sans rival. 19janv

[illegible] à louer.
A LOUER, le magasin No [illegible], rue de Chartres. S'adresser à [illegible]
3 juillet [illegible]

BALANCES DE FAIRBANKS
RÉDUCTION DE PRIX!!

Ayant pris le vaste magasin No 93, RUE DU CAMP, et ouvert un PRINCIPAL ENTREPOT DU SUD pour la vente des diverses modifications de nos BALANCES, nous sommes maintenant prêts à fournir plus de CENT DIFFERENTES GRANDEURS ET DIFFERENTS GENRES,

Aux prix de New-York.

Ces balances qu'on considère comme LES MEILLEURES POUR LE POIDS EXACT, sont maintenant à la portée de tous les planteurs et marchands du pays. On les garantira toujours.

Venez les examiner ou faites demander une circulaire illustrée. FAIRBANKS & Co,
No 93, rue du Camp,
12janv—6f Nlle Orléans.

Nouveau témoignage
En faveur des
COFFRE-FORTS de LILLIE.

Williamsburg, 2 décembre 1858.

MR LILLIE—Mon cher monsieur—On s'est introduit hier soir dans mon bureau, Kent Avenue, entre les rues Rush et Morton, et l'on a eu recours à tous les moyens pour ouvrir mon coffre-fort qui, heureusement pour moi, est l'un des vôtres qui sont à l'épreuve du feu et des voleurs. L'aspect que présentait mon bureau me porte à croire que les voleurs n'avaient pas été interrompus, qu'ils ont travaillé toute la nuit et n'ont abandonné leur projet que parce qu'ils n'ont pu ouvrir le coffre-fort. Ils ont seulement brisé les gonds, ce qui a empêché le balancement de la porte. Ils ont enlevé le bouton et essayé de faire passer le poinçon, mais ils n'ont pas réussi. La serrure n'a guère été entamée. Le poinçon a cassé un morceau du pène, mais le pène n'a pas cédé.

Je vous envoie une liste des outils trouvés le lendemain matin dans le bureau; ils avaient été volés chez un forgeron du voisinage et semblent les meilleurs qui puissent être employés pour la circonstance:

Un marteau à deux mains, pesant 16 livres et quart, manche de deux pieds et demi.
Un marteau en acier fondu, pesant 20 livres.
Un marteau en acier fondu, pesant 30 livres.
Un ciseau en acier fondu, froid, large d'un pouce et demi, pesant 2 livres, manche d'un pied et demi de long.
Un ciseau en acier fondu, froid, large de 1¼ pouces, d'un poids de 3 livres, manche d'un pied et demi de long.
Un ciseau en acier fondu, froid, long de 9 pouces et large de 1 pouce.
Un poinçon en acier fondu, d'un pouce et demi.
Un poinçon de 2/8 de pouce.
Une barre de fer de 2 pieds de long et d'un demi-pouce carré.

Le forgeron m'a assuré qu'il venait de mettre les ciseaux en parfait état. On voit maintenant que les voleurs en ont bien fait usage, car on ne pourrait absolument pas s'en servir avant de les faire aiguiser.

Veuillez m'envoyer un autre coffre-fort de la même grandeur. Je suis convaincu que vos coffres-forts résisteront à tous les efforts des voleurs.

Tout à vous, E. F. STERLING,
No 26 Morton street, Williamsburg.
Agence au No 93, rue du Camp.
12janv—6f FAIRBANKS & Co.

GRAND INCENDIE A CAIRO.
Le 9 décembre 1858.
Triomphe des COFFRES-FORTS en fer refroidi, de Lillie.

UNE dépêche de B. R. Abbott, agent de l'Illinois Central Railroad, nous apprend que les livres et les papiers de valeur appartenant à la Compagnie et qui se trouvaient dans un des COFFRES-FORTS EN FER REFROIDI, DE LILLIE, ont été sauvés. C'est la seconde fois qu'ils doivent à ce coffre-fort d'avoir conservé leurs livres.

Les COFFRES FORTS PATENTÉS, EN FER REFROIDI, de LILLIE, sont en vente au No 93, rue du Camp. FAIRBANKS & Co
12 janv—6 Agents

AUX PLANTEURS.

LES PLANTEURS qui seraient sur le point d'acheter une machine à coudre pour les vêtements de leurs nègres et qui voudraient en avoir la meilleure, sont priés de lire ce qui suit:

Une très grande manufacture de gros vêtements de plantations est à la Nouvelle-Orléans depuis environ trois ans et emploie plus de cent jeunes filles. L'établissement est bien connu; il est dirigé par la maison entreprenante de Hébrard & Co et occupe de vastes édifices dans la rue du Canal. Il s'y trouve vingt-huit machines de GROVER & BAKER et ces machines sont si simples qu'on les fait fonctionner à la vapeur, dix heures par jour, toute l'année, et pas un jour l'ouvrage ne s'arrête. MM Hébrard & Co. ont essayé d'autres machines, mais ils se sont aperçu que celles de GROVER & BAKER sont les seules qui peuvent être employées avec avantage pour leurs ouvrages. Tous les planteurs de la Louisiane devraient savoir que le linge fait à la machine, de Grover & Baker, est très solide et ils se sont déclaré qu'il est plus fort et mieux cousu que le linge fait à la main. Un grand nombre d'habitants disent que ces vêtements durent plus que ceux qu'ils achètent ailleurs. Tous les planteurs sont d'avis que cette machine est à leur point de vue des plus utiles et avantageuses. Il est impossible de présenter une preuve plus concluante de la supériorité d'une machine à coudre. La solidité de la couture des machines Grover & Baker ne saurait être démontrée d'une manière plus évidente que par l'extrait suivant, de M. THOMAS R. LEAVITT, gentleman américain, qui habite actuellement Sydney, dans le New South Wales. La lettre porte la date du 12 janvier 1858.

"...... Une tente faite à Melbourne en 1855 et dans laquelle il avait plus de trois mille milles, a été reconnue faite avec l'une des machines à coudre de Grover & BAKER; une simple couture a duré plus longtemps que toutes les coutures faites des matelots qui l'ont cousue à la main et qui d'ailleurs leur ont faites à la force de la Socile."

Les lettres suivantes établissent encore que la Machine de GROVER & BAKER est la MEILLEURE.

Memphis, Tenn., 2 avril 1858.

En réponse à votre demande au sujet de la machine à coudre de GROVER & BAKER que j'ai achetée de vous, je désire établir une comparaison impartiale. J'ai employé la machine de Singer dans mon établissement, et, après un long essai, je l'ai trouvée inférieure à celle de GROVER & BAKER pour le fonctionnement avec aisance. Elle est trop compliquée.—Je me suis ensuite servi de la machine de Wheeler & Wilson; elle ne m'a pas convenu; elle se dérange trop facilement, il faut ôter le fil de dessus les bobines et faire passer autour de la navette.... Elle s'use et elle qu'il est très incommode de s'en servir continuellement, et qu'il ne peut faire du gros ouvrage.—J'ai pris celle de Grover & Baker. Après un examen complet de celles de GROVER & BAKER, je déclare que c'est la meilleure que l'on se puisse procurer. Le travail en est aussi propre qu'il est possible à une machine de le faire; on la tient aisément en bon état, les bobines ordinaires fournissent le fil; la machine fonctionne aussi rapidement qu'on l'importe quelle autre, et, le tout ensemble, j'aimerais mieux donner cinq cents piastres pour la machine de GROVER & BAKER que d'avoir celle de Wheeler & Wilson à l'importe quel prix. Je pique, couds le drap, pique les chemises, et fais tous les ouvrages fins de mon établissement. En un mot, je ne me sers que de cette machine.

Permettez-moi donc de recommander la **machine à coudre de Grover & Baker** et dire que c'est la meilleure.

Tout à vous, N. STILLMAN.

Lettre de l'Hon. J. G. Harris, gouverneur du Tennessee.

Ma femme a en quelque temps l'une des machines à coudre de Grover & Baker pour l'ouvrage de la maison. Je suis convaincu que c'est l'une des meilleures machines. Je me fais un véritable plaisir de la recommander au public. J. G. HARRIS

Comme nouveau témoignage en faveur de la MACHINE DE GROVER ET BAKER POUR LES HABITATIONS, nous croyons devoir publier la lettre suivante de l'Hon. J. H. Hammond, représentant de la Caroline du Sud au Sénat des Etats-Unis; il a trois grandes habitations sur chacune desquelles la Machine de Grover et Baker est constamment employée.

Washington, 11 décembre 1858.

Monsieur,—En réponse à la lettre dans laquelle vous demandez mon opinion sur les Machines à coudre de Grover et Baker, je me plais à dire qu'elles ont SURPASSÉ MON ATTENTE.

APRÈS EN AVOIR ESSAYÉ ET RENDU D'AUTRES, j'ai fait envoyer trois de vos machines sur mes différentes habitations. Je m'en sers depuis quatre ans et j'en suis satisfait. Tout à vous,
J. H. HAMMOND

On peut se procurer des circulaires renfermant des détails complets, en s'adressant à
GROVER & BAKER,
Dépôt du Sud, No 11, rue du Camp, N.-Orléans.
17 jv—17, 19 v—2 fc

Location de girandoles, bras de lumière, pour bal et soirées.

Encore une nouvelle réduction sur les Glaces, Cadres, Gravures, etc.

G. DUPUY offre à 40 p. 0/0 de réduction tout son magnifique assortiment de glaces françaises, premier choix; gravures, lithographies, manteletats, cadres de glace, tableaux, photographies, embrotypes, galleries de fenêtres, paterres, embrasses, glands câblés, etc., etc. Le tout garanti pour dix ans.

Glaces pour cheminées et entredeux de fenêtres, nouveaux modèles: médaillons Louis XV, Pompadour, Renaissance, ovales; tables dorées, consoles, marbres slaps avec brackettes dorées, glaces à main, à barbe, à toilette, voyage et psychées. Une grande variété de glaces allemandes de tous prix et grandeurs.

Seul dépôt de verres pour embrotypes et pastels. Restauration et nettoyage des tableaux à l'huile, pastel, etc.

Un immense choix de vues stéréoscopiques sera vendu au dessous des prix courants.
17 jv G. DUPUY.

AMER TONI-AROMATIQUE.

CORDIAL DÉLICIEUX POUR LES DAMES ET LES VIEILLARDS, ETC.

CET AMER TONI-AROMATIQUE dont la saveur et l'arome sont des plus agréables, est préparé pour être pris par, même par les personnes les plus délicates; il a la propriété de rétablir le système entier dans tous les cas de débilité générale; son usage continuel détruit les affections nerveuses, fortifie l'estomac et entretient l'appétit et la bonne digestion d'une manière permanente, condition qui prévient les maladies de foie et celle appelée gastrite, causées par les mauvaises digestions.

Préparé et vendu par A. PEYCHAUD,
19janv—6m Pharmacien, 90, rue Royale

Cigares! Cigares!!

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a reçu de la Havane un assortiment de cigares des meilleures manufactures, telles que Higuera, Jackson, Aciarto, Consuelo, Sol, et la nouvelle marque JAGUARIZA; fabriquée expressément pour lui.

Il a également en magasin les meilleures cigarettes. A. A. CANON, agent, No 105, rue Royale,
19janv—12 Au-dessous de l'Hôtel St-Louis

Pension et Logement.

UNE dame américaine désirerait prendre pension et avoir une chambre dans une famille honorable où le français serait exclusivement parlé. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 15 jan—

WATTS, WILEY & Co.
Marchands-Commissionnaires,
No 3, Pine street, St-Louis, Mo.

MM. JAMES CONNOLLY & Co,
No 44, rue Poydras, Nlle-Orléans,
Feront des avances sur les marchandises qui leur seront consignées. 15 jan—3m 1rep

A. CHOPARD & Co,
Marchands de denrées du Nord et de l'Ouest,
No 14, rue Poydras,
Entre Tchoupitoulas et la Nouvelle Levée, en face de la rue du Commerce,
Nlle-Orléans, Lne

F. [illegible] B. J. MORENO.

MORENO FRERES,
Marchands Commissionnaires,
Importateurs des produits de la Havane
ET
Marchands de sucre et de mélasse de la Louisiane.

No 24, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS. 1nov

[illegible]

ATTENTION.

L'attention des marchands de groceries est appelée sur la vente d'une grocerie bien approvisionnée, située au coin des rues Amour et Française, 3me District. La vente a lieu CE MATIN, à 10 heures et demie, par l'entremise de Francis Fernandez, encanteur. Le stock comprend: vin rouge, liqueurs, eaux-de-vie, beurre, graisse, farine, café, etc.

THEODORE DANZIGER

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES à bon marché.

Nos 228 et 230, ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET ST PHILIPPE.

(*Succursale* au No 125, rue des Remparts autrefois Cirque,)

A reçu par l'Empire City
Barèges anglais......15 cents la garde.
TOILETTES DE BAL,
TARLATANS blancs, bleus et roses,
Grand assortiment de Rubans
17 jan—

Orient de la Nlle-Orléans.

Le 17me jour du 11me mois de l'an Maç.: 5859, le 17 janvier 1859 (E.: V.:)

LIBERTÉ,
EGALITÉ, FORCE, FRATERNITÉ,
UNION, TOLÉRANCE.

LA RESP.: LOGE NAZARET No 3

Cette Resp.: Loge travaille en langue italienne, sous la juridiction des Souverains Grands Insp.: Généraux du 33me et dernier degré du Rite Ecossais pour l'Etat Souv.: et Indépendant de la Louisiane.

La Resp.: L.: Nazareth procédera ce soir, lundi 17 du courant, à 7 heures précises, au local de la R.: L.: l'Etoile Polaire No 1, au coin des rues Amour et Histoire, à l'initiation de six candidats au premier grade de la Maçonnerie Ecossaise. Tous les Maçons libres de cet Orient sont priés d'assister à cette initiation, sans autre invitation.

Par ordre du Ven.: M.: S. G. Fabio.
G. RADOVICH,
17 janv—1f Secrétaire.

FOYER MAÇONNIQUE No 44.—Cette R.: Loge, travaillant le rite écossais sous la juridiction du Suprême Conseil pour l'Etat souverain et indépendant de la Louisiane, procédera DEMAIN SOIR, mardi, 18 du courant, à plusieurs init.: d'app.: dans le local de l'Etoile Polaire, encoignure Amour et Histoire, à 7 heures précises du soir.

Tous les FF.: de cet Orient sont priés d'assister à cette réunion; et les membres du Foyer Maçonnique No 44 sont invités à être ponctuels.

Par ordre. L. MOSES. 17janv—2f

INSTITUT St-CHARLES.
Greenville, près de Carrollton.

MME MACE informe du désir que quelques jeunes personnes, de son voisinage, ont de prendre, dans son institution, des leçons de chant et de danse, est heureuse d'annoncer aux familles qu'il lui sera infiniment agréable d'admettre leurs demoiselles à ces leçons. Le chant est sous la direction de Mme Pretti-Baille dont le vrai talent est si bien reconnu; Mme Angelina donne des leçons de danse.

Mme Macé désire aussi rappeler au public qu'une dame attachée à son institution va tous les jours en ville chercher les élèves externes et les ramène l'après-midi par le char de 4 heures. 17 jv—1m

Enfant trouvée.

UNE petite mulâtresse, âgée d'environ deux ans et demi, a été trouvée, le 14 courant, rue Bourbon.

S'adresser à la station de police du 2me District, ou chez A. K. Charbonet, 257, rue Ste Anne.
17 jv—1 f

AUX ENTREPRENEURS.
BOIS DE CYPRE.

JE suis maintenant prêt à scier sur commande, et de livrer à Lockport (Lafourche) au canal Barataria, dans la paroisse Jefferson, et à la Nouvelle-Orléans, des planches et des bois de construction de toutes grandeurs, en cypre

S'adresser sur mon habitation, à Lafourche, ou à E. D. COURMES, No 84, rue Bienville.
17 jv—3f

Avis aux professeurs.

Ecoles publiques du Troisième District.—Bureau du Surintendant.—Mercredi 12 janvier 1859.

A partir du 20 JANVIER, le comité des Professeurs se réunira tous les jours, à 4 heures P. M, au bureau du Surintendant, à l'encoignure des rues Bagatelle et Bons Enfants, pour l'examen des professeurs qui postuleront la place de Principal de l'école Le Breton.

EUG. D. CUVELLIER,
Surintendant des Ecoles Publiques du
12 janv—ad 10 Troisième District.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

AVIS—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, conformément à la charte, LUNDI 17 janvier, à 6 h avec de l'après-midi, et une élection de directeurs, MERCREDI, 19 janvier prochain, au bureau de la compagnie, No 3 rue St-Pierre.

BENJ F. FLANDERS,
16 déc—au 19 j Secrétaire.

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie que la première élection annuelle aura lieu, au bureau de ladite Compagnie, LUNDI 17 janvier 1859, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M, afin d'élire neuf directeurs pour l'année, conformément à la charte.

LOUIS GAGNET, Secrétaire
16 déc—23 30—6 17

Statue de la Coquette de Barbee.

CE célèbre triomphe du génie américain, par RANDOLPH BARBEE, de la Virginie, a été loué avec enthousiasme partout. Il est maintenant exposé à la Nouvelle-Orléans, dans la SALLE DES ODD FELLOWS. Aucun ami des arts devrait négliger d'aller le voir.

Les portes sont ouvertes de 10 heures A. M à 10 heures P. M. Prix d'entrée, 50 cents. Billet de saison, $1. 4 jv

Dr. BIANCHINI,
Médecin Homœopathe,
Rue Bourbon, No 107, entre St-Louis et Conti
23 déc—1m

Cigares de la Havane

LE soussigné invite MM. les fumeurs à essayer des BEAUX ET BONS TABACS de la Havane qu'il a importé directement, par le navire Brownsville, dont une partie est encore à la Douane et l'autre consignée chez M. Sarrazin, encoignure Chartres et Conti. Il recommande particulièrement la Media Regalia Ugara dont on est généralement très content. J. QUETIL.
11 janv—12

Cigares............Cigares

LES acheteurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues: Ingenuidad, Flor de Cañadas, Maridiana, Flor de Rancho, Redowa, Cabanas, Partagas, Know-Nothing, Washington, Dos Hermanos, Mazo Habano, etc. etc., aux prix les plus modérés. P. PRATS & Co,
1 jan—ab 29 Commercial Place

ORIZINE
CREME NUTRITIVE,
Supérieure à l'arrow root et aux fécules généralement employées.

L'ORIZINE est une substance amilacée contenant un principe alimentaire par excellence; les médecins l'ordonnent aux constitutions les plus délicates, et surtout aux enfants, qui ont besoin, plus que l'arrow root et les autres fécules qui, ne s'allaitent pas toujours au lait de la mère, provoquent le dégoût, les vomissements, les coliques et les autres inconvénients que les bonnes mères de famille éviteront en employant l'ORIZINE, qui se prépare très facilement et d'après l'instruction que porte chaque paquet.

Reçu par les derniers arrivages du Havre—550 kilos Orizine,
A vendre par EDOUARD GUILLOT,
13jan—1mois 3 p. sém Dépositaire

READ, HEDGES & DREW
Droguistes et Apothicaires,

Ont constamment un bel assortiment de
DROGUES,
PRODUITS CHIMIQUES,
MEDICAMENTS PATENTÉS,
PARFUMERIE,
ARTICLES DE TOILETTE,
PEINTURE,
HUILE,
BROSSES, &c.

Ils reçoivent constamment du
Congress Water
(EAU DU CONGRÈS)
No 106, GRANITE ROW,
23 déc—1m 3ps RUE DU CANAL

Lloyds Français.

LE soussigné, ayant été nommé INSPECTEUR DU BUREAU "VERITAS" DES LLOYDS FRANÇAIS pour les Etats et les Ports Sud Ouest du Golfe du Mexique (diplôme daté 6 juillet 1858) est maintenant prêt à examiner les navires pour la classification, conformément aux règlements.

L'immense circulation du "Veritas" et la grande influence qu'il exerce non seulement sur le continent d'Europe, mais encore dans la Grande Bretagne, dans l'Inde et en Chine devrait engager chaque propriétaire à faire enregistrer son navire convenablement dans ses colonnes.

Les capitaines dont les navires ont été classés devraient avoir soin de les faire examiner de nouveau et rapporter avant que le terme expire. Ce serait pour eux une grande économie.

On peut se procurer gratis des exemplaires des règlements ainsi que l'échelle des prix pour examens et certificats, en s'adressant au soussigné, à son bureau, au-dessus du Sun Mutual Insurance Company, encoignure des rues Camp et Commune.

RICH'D L. ROBERTSON,
Inspecteur des Assurances de la Nlle-Orléans et inspecteur pour la mer et les rivières.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1858. 7 janv—3m

Z. F. ROBERTSON
Règlement des Avaries Maritimes,
Bureau, encoignure des rues Camp et Commune,
Entrée, No 27, rue du Camp.
7 janv—3m

$100 CENT PIASTRES $100
De Récompense

Parti marron, de la résidence du soussigné, depuis le 30 avril dernier, FRANÇOIS alias PAUL, peau rouge, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces, n'ayant pas de dents de devant, figure allongée portant les marques de la boisson. Boiteux, boulanger de profession. Avant de partir marron, il vendait des légumes et du lait sur une charrette d'habitation tirée par un robuste cheval blanc créole.

Une récompense de cinquante piastres ($50) sera payée à quiconque ramènera ledit esclave au soussigné, et une autre récompense de cinquante piastres ($50) sera payée pour l'arrestation et la condamnation de la personne ou des personnes recélant ledit esclave. ALFRED ROUSSEAU
A l'Orangerie, rue de l'Esplanade, à un îlet au dessous de la rue Broad. 18 déc—3m

WHITE HALL,
Rue St-Louis, 44 et 46.

M. A. M. LEVIS, bien connu à la Nlle-Orléans, où il a longtemps dirigé l'Hôtel Conti, et qui a également tenu l'Hôtel de la Baie St-Louis, a, au WHITE HALL, rue St-Louis 44 et 46, deux grands salons convenables pour bals, soirées, repas publics, qu'il offre à louer. M. Levis s'occupe aussi de repas de noces qu'il préparera sur commande et remplira tous les ordres de nature analogue qui lui seront adressés. 4jan—15f

LE DOCTEUR
DE SAINT-ROMES,
Médecin des Facultés de Paris et de Philadelphie,

De retour en cette ville, offre ses services au public. Le docteur pourra être consulté à son bureau, rue Ste-Anne, No 255, entre Remparts et St-Claude, tous les jours de 10 à 12 heures du matin. jv 4—3m

Avis de Société.

LE soussigné ont formé une société sous la raison sociale DUPEIRE & DEFRES au No 60, rue de la Vieille Levée, pour les affaires d'importation et de commission générales.

Nouvelle-Orléans, janvier 1er 1859.
OSCAR DUPEIRE,
1 jan—1m E. DEFRES.

LE [illegible] de [illegible] [illegible] à vendre par PIAGGIO & VIOSCA 11jan [illegible]

EQUIPAGE ROY.
AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

M. Frédéric Roy, inventeur d'un fourneau économique pour la fabrication du sucre, dont nous avons déjà annoncé le plein succès, vient de recevoir sa patente de Washington, et est maintenant prêt à monter des équipages d'après sa nouvelle méthode, chez les habitans qui désirent s'en servir.

L'ÉQUIPAGE ROY offre de très grands avantages à l'habitant: en outre d'une économie d'au moins cinquante pour cent sur le combustible, il y aura économie de bras, mulets, charrois, etc. Il pourra donc augmenter le nombre d'arpens en culture puisqu'il aura fini de bûcher et de transporter son bois dans la moitié du temps qu'il a coutume d'employer à cet ouvrage avec ses meilleurs nègres, qui bien souvent perdaient un nombre considérable de journées par suite des maladies contractées en s'exposant pendant une grande partie de l'été dans les cyprières.

L'habitant pratique et intelligent peut, d'un coup d'œil, envisager les nombreux et immenses avantages qu'il peut obtenir d'un équipage monté d'après le procédé de M. Roy.

A l'appui de ce que nous avançons, nous donnons ci-dessous le certificat donné à M. Roy par des personnes dont la probité, l'intelligence et les capacités peuvent être attestées par tous ceux qui les connaissent.

CERTIFICAT.

« Paroisse St Bernard, 21 novembre 1858.
« Nous soussignés, habitans de la paroisse St-Bernard, Louisiane déclarons nous être rendus, sur l'invitation de M. Roy, sur son habitation si dans cette paroisse, et nous avons observé les faits suivants:
« Huit cordes de bois de cyprière ont été amenées en notre présence. Après la première batterie tirée, le dit lot de bois a été entamé; sa durée a été de vingt-huit heures, pendant lequel temps six mille huit cent trente-six livres de sucre ont été fabriquées, ainsi qu'il appert du compte rendu par M. Césaire Olivier, négociant à la Nlle-Orléans. Consommation: une corde et un sixième par millier de livres »)

(Signé) A. LAMBERT—J. R. LANDRY—NILLE BIENVENU—P. LANGUILLE—M. VILLAVASO—F. REIBAUD.

Il faut ici faire observer que les chaudières de M. Roy étaient d'une forme inusitée et tout-à-fait désavantageuse, quelques unes ayant plus de 2 pouces et demi d'épaisseur; et le bois employé était mêlé, vert, et long de trois pieds seulement. Les cannes étaient très vertes, ayant été plantées dans une terre qui n'avait jamais produit de cannes.

Nous devons également faire savoir aux habitans qu'en outre de son fourneau économique M. Roy a inventé des fours à bagasse qui, d'après l'expérience qui en a été faite publiquement chez lui, l'autorisent à les offrir aux habitans comme un puissant agent économique.

Les habitans qui désireraient faire monter des équipages par M. Roy, pourront s'adresser à M. F. Reibaud, rue Royale No 140—Nlle-Orléans.
12janv—6f v—6f c

Livres et Présents

UN MAGNIFIQUE PRESENT

Accompagnera chaque livre ACHETÉ AU

Magasin de livres et de Présents
DE

EVANS & Co
No 9. rue du Camp.
12jan—12f

No 50, RUE DE CHARTRES,
ACÉTINE LAROQUE
Célèbre Vinaigre de toilette.
Dépôt unique aux Etats-Unis.
En gros et en détail. 30 d-c

COSTUMES ASSORTIS
POUR BALS PARÉS ET MASQUÉS.

MM. MAZURE & BISSIÈRE, 29 rue Bourbon, entre Bienville et Douane, viennent d'ouvrir un magasin spécial où l'on trouvera des costumes aussi variés que complets pour bals parés et masqués avec tous les accessoires. L'exactitude et le bon goût que M. Mazure, ancien artiste du théâtre d'Orléans, mettent dans ses costumes, sont une double garantie pour ceux qui s'adresseront à lui.
9jan—60f

The Southern oil Company.
(La Compagnie d'huile du Sud.)

LES soussignés ayant été nommés SEULS AGENTS pour la vente des produits fabriqués par la SOUTHERN OIL COMPANY, à Mobile, sont maintenant prêts à fournir de

L'huile pour machines,
garantie égale à l'HUILE DE GRAISSE préparée pour l'hiver.

Huile pour peintures,
convenable pour toutes les PEINTURES et TOUTES LES COULEURS, excepté le blanc et les ombres extrêmement légères.

Huile pour gaz,
fabriquée expressément pour l'appareil portatif.

Huile pour ponts,
articles de qualité supérieure pour ponts de navires et de bateaux à vapeur.

—Egalement—
Poix de marine,
de première qualité, parfaitement propre et sans aucune impureté.

L'huile de machines est pleinement garantie quand on l'achète d'un agent reconnu de la compagnie.

A vendre par l'agent qui réside à la fabrique, à Mobile, et par G. G. ROBERT & Co,
Agents de la Compagnie,
6 déc—17jv—rep 72 rue du Camp, N. O.

DUGUY, SAULET & Cie,
No 68, rue de Chartres,

INFORMENT leurs amis et le public en général qu'ils viennent de faire le déballage d'un magnifique assortiment de vêtements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants, qu'ils sont disposés à vendre à des prix aussi modérés que n'importe quelle maison dans le même genre.
30 nov

P. E. BRULATOUR
53 *Vieille Levée.*
Seul agent dans le Sud pour les maisons suivantes:

Pinet Castillon & Co, }
J. Denis Henry Mounié & Co, } Cognac;
United Proprietors Company, Larochelle;
Bouvet jeune, Bordeaux;
Jos. Perrier Fils & Co. Chalons sur Marne;
Edouard Michaud, Beaune (Côte d'or,)
Wm Younger & Co, Edinbourg. 15 jan—ab

Double Scotch Ale.

TOUJOURS en mains un bel assortiment en boutilles et demi bouteilles, de la célèbre marque Wm YOUNGER & Co d'Edinburgh.

A vendre par P. E. BRULATOUR,
Seul agent pour le Sud
15 janv 53, rue de la Vieille Levée

VINS rouges et blancs supérieurs de la maison Brandenburg Frères, de Bordeaux:
Grand vin Yquem,
Latour Blanches,
Chateau Bauterne
Lafitte,
Leoville,
Haut Brion
en barriques, bouteilles et demi bouteilles
A vendre par P. E. BRULATOUR
15 janv 53, rue de la Vieille Levée

BRANDIES—Les marques suivantes sous les clefs de la Douane:
Pinet Castillon & Co,
J. Denis Henry Mounié & Co,
Du Perron,
J. H. Lucas & Co,
A. Bonnin,
} COGNAC,
Melady,
Gabl. Bouvet, } Bordeaux.
United Proprietors Company of Rochelle.
P. E. BRULATOUR,
15 janv 53 rue Vieille Levée

PORTRAITS
DAGUERREOTYPE,
AMBROTYPE,
et PHOTOGRAPHIE.

F. MOISSENET a l'honneur d'informer ses anciens clients et le public en général, qu'il a ouvert une nouvelle galerie au No 6 rue du Camp, encoignure Canal.

Les milliers de portraits sortis de son atelier pendant les 15 années qu'il a exercé sa profession, sont la meilleure garantie qu'il puisse offrir de la supériorité de ses portraits.

On trouvera dans cet établissement un grand choix de cadres, écrins et épinglettes en médaillons.
23déc—3m 1erp

TABAC de la Havane, en feuilles — 77 balles en débarquement de la goëlette Major Barbour
50 balles tabac du Mexique, 1re et 2me qualités.
A vendre par ANT COSTA & Co,
30 déc No 16, rue de la Douane

AVIS DE DISSOLUTION.

LA maison SOSTHENE THOMAS & Co. est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel. La liquidation se fera conjointement par les deux associés.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1858.
SOSTHENE THOMAS,
J. J. HERR.
29 dec—1m 20 rue de la Douane

VIN CATAWBA MOUSSEUX.
VOORHIES, GRIGGS & Co.
No 15, rue Tchoupitoulas,
SEULS AGENTS DE
Mr. N. LONGWORTH, de Cincinnati,

RECEVRONT constamment de ce célèbre Vin qu'ils offrent au commerce à de prix raisonnables. 17 nov

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE
"Stacker"—Tennessee.

LE soussigné ayant toujours en main un assortiment complet de chaudières-à-sucre, grilles et gueules de fourneaux, les vendra comme suit:

Chaudière de 84 à 72, à 1 5/8 le pouce
" 66 à 42, à 2 1/2 " "
au-dessous de 42 pouces à 75 c.

Les grilles à 4 cts la livre, et les gueules de fourneaux, selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 35 cts chaque.

E. F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire
18janv—33 12, rue de l'Union

Avis.

LA société qui existait entre le soussigné et Louis D. De Blanc, sous la raison DE BLANC & FAUCHEUX, est dissoute par la mort de Louis Despanet De Blanc.—MM. Pothier et Faucheux ont été nommés liquidateurs de ladite société et sont par les présentes autorisés à signer pour "De Blanc & Faucheux" en liquidation.

EUGENE FAUCHEUX,
Curateur de la succession L. DE BLANC,
Exéc. test. de L. D. De Blanc
Nelle Orléans, 12 janvier 1859.

—AVIS—

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison POTHIER & FAUCHEUX, par acte public passé pardevant A. Ducatel, notaire public, pour les affaires de quincaillerie en général, au local occupé autrefois par De Blanc & Faucheux, No 23, (actuellement No 62) Vieille Levée.

Mme Veuve Louis Despanet De Blanc est associée en commandite de ladite maison, ainsi qu'il appert dudit acte public ci-dessus mentionné.

L. B. POTHIER,
EUGENE FAUCHEUX.
Nelle Orléans, 12 janvier 1859. 13 jan—1m

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière française. Inutile de se présenter sans de meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste-Anne, Maison Pontalba. 7janv—

VIN de Bordeaux—220 barriques vin ordinaire, en magasin et à vendre par
A. GAREIRRE & Co,
7janv 25 rue Vieille Levée

ALE D'ECOSSE.

LA célèbre Ale d'double Strong de Tennant, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
J.Y. DE EGANA,
12janv rue Bienville

G. G. 1848, 1849, 1848

E[illegible] du navire South America, de [illegible] à vendre par
LOUIS F. MAXENT,
Seul agent,
13 déc 50, rue Toulouse

MAGNIFIQUE PLAN AMELIORÉ.
Loterie de l'Académie de Sparta,
Gros lot, $50,000.
—BILLETS $10 SEULEMENT—

AU PUBLIC.

Les membres de notre société étant devenus par achats, propriétaires des concessions faites par les Etats de Delaware, du Kentucky, du Missouri et d'une partie de celles faites par la Géorgie, sous la direction de MM. Gregory & Maury, de Wilmington, Delaware, nous avons cru devoir changer le nom de la Société à partir du 1er janvier 1859, en celui de WOOD, EDDY & Co, qui dirigeront dorénavant la Loterie de l'Académie de Sparta, ainsi que les autres mentionnées ci-haut.

Dans toutes nos transactions, nous avons essayé d'agir avec intégrité et promptitude, et nous pouvons donner au public l'assurance que nos successeurs sont dignes du patronage qui nous a été accordé jusqu'ici.

Très respectueusement
S. SWAN & Co
Augusta, Georgie, 1er décembre 1858.

WOOD, EDDY & Co, directeurs.
Successeurs de S. SWAN & Co.

Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. WOOD, EDDY & Co. Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA, dans le mois de Janvier 1859, à AUGUSTA, (George), sous la surveillance des commissaires, comme suit:

CLASSE 1—Pour être tirée SAMEDI, 1er Janvier 1859
CLASSE 2—Pour être tirée SAMEDI, 8 Janvier 1859
CLASSE 3—Pour être tirée SAMEDI, 15 Janvier 1859
CLASSE 4—Pour être tirée SAMEDI, 22 Janvier 1859
CLASSE 5—Pour être tirée SAMEDI, 29 Janvier 1859

Sur le plan de numéros simples
CINQUANTE MILLE BILLETS.
Cinq mille cinq cent dix Lots.
Presque un lot pour chaque neuf billets
MAGNIFIQUE PLAN
POUR ETRE TIRE
Tous les Samedis, dans le mois de Janvier.

1	Lot de.......$ 50,000		10	Lots de......	$500
1	do	20,000	10	do	250
1	do	10,000	10	do	700
1	do	5,000	10	do	600
1	do	4,000	50	do	[illegible]
1	do	3,000	50	do	[illegible]
1	do	1,500	100	do	[illegible]
10	do	1,000	225	do	100

APPROXIMATIONS

4 Lots de $400,	approxim de	$50,000	sont	$1,600
4 do	300	do	20,000	1,200
4 do	250	do	10,000	1,000
4 do	225	do	[illegible]	900
4 do	200	do	4,000	800
4 do	150	do	3,000	600
4 do	100	do	1,500	400
5,000 do	20	soit..........		[illegible]

5,510 lots s'élevant à............................... $[illegible]

Une circulaire donnant le plan des Loteries sera envoyée à quiconque le désirera.

Billet entier, $10—Moitié, $5—Quart $2.50

PLAN DE LA LOTERIE

Les numéros 1 à 50,000, correspondant avec ceux marqués des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier sont entourés de petits tubes en fer blanc et mis dans une roue.

Les premiers 432 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

APPROXIMATIONS.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 7 premiers lots, auront droit aux 28 lots d'approximation d'après le plan.

Exemple — Si le billet No 11,250 gagne le lot de $50,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No 550 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront chacun droit à $300, et ainsi de suite d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $50,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $50,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; et si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 auront droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers ...... $[illegible]
do do de 10 demi billets ...... [illegible]
do do de 10 quarts de billet ...... [illegible]
do do de 10 huitièmes de billet ...... [illegible]

En demandant des billets ou des certificats, faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par le premier malle.

Les acheteurs pourront avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désireront.

Les acheteurs sont priés de signer lisiblement et faire connaître leur bureau de poste, comté et Etat, la liste des numéros gagnants et les lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

Adressez les demandes de billets ou de certificats à
WOOD, EDDY & Co,
Boite 35, B. Nouvelle-Orléans
23 déc WOOD, EDDY & Co, Augusta, Georgie

COMPAGNIE D'ASSURANCE "HOPE" DE LA NOUVELLE-ORLEANS."
Bureau coin Canal et Passage de la Poste.
Nouvelle-Orléans, le 6 août 1858.

UNE assemblée générale de la Direction, tenue ce jour, il a été résolu:

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 0/0 sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip.

HENRY PEYCHAUD, président,
S. FLASSAN, vice président,
LOUIS BARNETT, secrétaire.

Directeurs—S. Flassan, Thos M Blake,
C H Kernion, B. Nautre,
A Laforest, A. Xiques,
P Malochée, Geo Heaton
7août Henry Peychaud.

NOVA SOCIEDADE LUSITANA DE BENEFICENCIA DE NOVA ORLEANS.

Segundo o Artigo 8º verço 10 da Constituição, e Regulamentos desta Sociedade, a Assembléa geral terá lugar segunda feira 17 do corrente mez, as 6 horas da tarde, em rua Local No 265 Old Levee, entre as ruas St Felipe e Urselinas; se espera que todos os membros effetivos compareçam.

Por ordem do Presidente.
ANTHONY SAMBOLA.
N. N. 13 de Janeiro de 1859. Secretario

NOUVELLE SOCIÉTÉ LUSITANE DE BIENFAISANCE DE LA Nlle ORLEANS.

CONFORMÉMENT à l'article 8me de la Constitution que les règlements de cette société aura lieu au local No 265 rue Vieille Levée, entre les rues Ursulines et St Philippe, lundi, prochain le 17 courant, à 6 heures P. M.

Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du président
ANTHONY SAMBOLA,
13 janv—4 Secrétaire

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle Orléans, 3 janvier 1859.

UNE élection de sept Directeurs de cette Banque, par les actionnaires, aura lieu à la Banque, lundi, 7 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 P. M. A. ROUSSEAU,
3jan—4 2pe Caissier

Département du Trésorier,
Nlle Orléans, 10 janvier 1859.

LE Trésorier annonce respectueusement au public que toutes les licences, pour l'année 1859, sur les marchands, commerçants, sur les métiers, professions, cafés, cabarets billards jeux de quilles, fiacres, drays, cabs et voitures publiques de toutes espèces, sont maintenant payables à son bureau, No 2, Hôtel de Ville.

ADAM GIFFEN,
11 jan—au 1er m Trésorier de la ville

CORALLITE,
ou base vulcanisée.

Cette Plaque, entre les mains de plus de cent des premiers opérateurs, au Nord, pendant les trois dernières années, a pleinement prouvé sa vaste supériorité sur tous les autres systèmes, sous le rapport de la
FORCE,
DE LA DURABILITÉ,
DE LA PROPRETÉ,
DE LA PARFAITE ADAPTATION,
DE L'APPARENCE NATURELLE
ET DE L'UTILITÉ.

Elle est moitié plus haute et prévient la dégradation, rigidité et l'IRRITATION GALVANIQUE des plaques ordinaires. Elle met en outre l'opérateur à même de rendre à la figure sa plénitude naturelle. Sa position fixe et sa grande force lui ont mérité le titre de MASTICATEUR.

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR.

Pas de Chloroforme—Pas de douleur aux gencives.

L'ANESTHÉSIE ELECTRIQUE, jointe à une application locale aux gencives, permet au soussigné d'extraire les dents en diminuant de beaucoup la douleur, et, dans la plupart des cas, sans aucune douleur. Ayant seul le droit de se servir de la Base Vulcanisée, il pourra adopter les mêmes prix qu'il demande à New York. Il espère que la réputation acquise pendant dix ans de pratique à la Nouvelle-Orléans, est une garantie suffisante que son travail ne laissera rien à désirer.

B F SMITH.
M. Smith est pour le moment à l'Hôtel St-Louis.
6 janv—3m v et camp

JAMES MARTIN
Fabricant de Bottes et Souliers,
Marchand de Malles, Sacs de voyage et valises
No 4, rue de Chartres,

Le public est invité à visiter le magasin pour s'assurer qu'on y trouve les meilleurs matériaux et ouvriers. 28déc—4mois

B. F. SIMMS & SMITH,
Courtiers de produits et de Marchandises,

S'OCCUPENT particulièrement de l'achat et de la vente de PRODUITS DE L'OUEST et de toutes espèces de MARCHANDISES ETRANGÈRES ET DU PAYS. Bureau, Encoignure Bank Place et Natchez et No 86, rue Natchez.

B. F. SIMMS. R. L. SMITH.
18 jan—1m

B. PRADEL,
66, Rue St-Charles, 66.

FABRICANT d'instruments de chirurgie, bandages, appareils orthopédiques, bandages du Dr Benedetti, cet voire, du Dr Bure, de Gaillard & Pradel, nouveau perfectionnement; Ressorts plastiques en argent; Bandages des Docteurs Wimhaert et Hart, patentés, à vis de pression, pour la cure de la hernie guérissable. Tous ces bandages sont hautement recommandés par MM. les médecins. Bandages de plusieurs autres fabricants patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expérience. Bandage pour les hémorroïdes; bandages de plusieurs fabricants pour la descente de matrice; ceintures hypogastriques; ceintures ventrières élastiques. Bas sole, fil et cotes, élastiques volcanisés. Suspensoirs divers modèles; membres artificiels; jambes et bras mécaniques, divers modèles. Béquilles assorties; jambières à extension, pour redresser les fausses ankyloses du genou; jambières pour le redressement des pieds bots. Appareils pour le redressement des pieds bots. Un complet assortiment d'appareils pour les difformités du corps humain.

Appareils à injection, de plusieurs modèles.

Clyso-injecteurs à levier, à jet continu, à double et simple piston; bidet syphoïde de voyage, de lit, et d'appartement. Irrigateur du Dr Eguisier, fonctionnant seul et se montant comme un pendule, pour toute espèce d'injection, lavement, irrigation; douches ascendantes, ainsi qu'un grand assortiment de clyso-pompes de tous modèles.

Tous les bandages et appareils seront posés à la satisfaction des clients; tous les instruments et appareils sont assortis de forme et de grandeur. Toutes les réparations d'instruments de chirurgie et d'appareils sont faites dans le plus bref délai.

MM LES PHARMACIENS trouveront un grand assortiment d'instruments de chirurgie, bandages, clyso pompes de tous modèles, à vendre en gros par B. PRADEL.
24 nov—ch 2 sem 1an 1re p 66, rue St-Charles

B. PRADEL
66......RUE DE St CHARLES.......66

COUTELLERIE.—COUTELLERIE!
AUX MARCHANDS DE LA VILLE
ET DE LA CAMPAGNE.

AYANT reçu un grand assortiment de Coutellerie fine, telles que couteaux de poche à 2 et 6 lames, couteaux anglais à plusieurs lames, écaille, fanfreluche, meilleure fine et ordinaire, couteaux de table et d'office et services à découper, extra riche et ordinaire, couteaux de chasse, un grand assortiment de rasoirs, ciseaux, [illegible] à vendre au plus bas prix [illegible].

[illegible]

Ornest détail. [illegible]